

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 46

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J5

Wednesday, July 13, 2022

Tenue à:

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax
1919, rue Upper Water
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3J5

Mercredi, le 13 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Emily Hill

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Me Gillian Hnatiw

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Me Anastacia Merrigan

Counsel / Conseillère

Me Erin Breen

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
DRE JANEMAREE MAHER, Sous affirmation solennelle	2
DRE JUDE McCULLOCH, Sous affirmation solennelle	2
Interrogatoire sur qualifications par Me Gillian Hnatiw	3
Interrogatoire en-chef par Me Gillian Hnatiw	5
Contre-interrogatoire par Me Anastacia Merrigan	24
Contre-interrogatoire par Me Erin Breen	31
INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX - VIOLENCE DU RESPONSABLE DES FAITS CONTRE SA CONJOINTE DE FAIT	42
Présentation par Me Gillian Hnatiw	42

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3434	(COMM0059731) Curriculum vitae du Dre Jude McCulloch	2
3435	(COMM0059732) Curriculum vitae du Dre JaneMaree Maher	3
3436	« Comprendre les liens entre la violence fondée sur le genre et les impacts des pertes massives, la violence privée et la misogynie comme un risque public », rapport commandité rédigé par les professeures June McCulloch et JaneMaree Maher	3
3437	Documents Fondamentaux - Violence Du Responsable Des Faits Contre Sa Conjointe De Fait	42
3438	(COMM0059723) Transcription de l'entrevue de Cheryl Tshupruck tenu le 4 juillet, 2022	82

Halifax, Nova Scotia

--- L'audience débute le mercredi 13 juillet 2022 à 8 h 34

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

Les procédures de la Commission des pertes massives sont en séance en présence du commissaire Michael MacDonald, la commissaire Leanne Fitch et la commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons ce matin de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Ce matin, il y aura des témoins experts, Jude McCulloch et JaneMaree Maher. Elles vont comparaître via Zoom depuis l'Australie. Elles vont parler de leur rapport commandé intitulé « Comprendre les liens entre les violences basées sur le genre et les pertes massives, la violence privée et les risques publics de la misogynie ».

Alors, ensuite, il y aura un document qui va explorer les formes de violence de l'auteur à l'endroit de la conjointe de fait Lisa Banfield; Lisa Banfield va comparaître ce vendredi. On va parler de la violence fondée sur le genre, notamment celle infligée par le... sur les partenaires, cela fait partie des enjeux que nous devons explorer comme faisant partie de notre mandat, cela nous permet d'explorer les circonstances qui ont mené aux pertes massives.

Si vous trouvez ces renseignements perturbants, rappelez-vous qu'il y a une équipe consacrée à la santé mentale ici dans le cadre des procédures et vous pouvez tous rejoindre les services de soutien listés sur notre site web, notamment ceux qui écoutent ou qui visionnent la diffusion web en ligne. Il y a des soutiens disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les gens de tous âges.

1 Alors, je demanderais à Me Hnatiw de présenter les témoins
2 d'aujourd'hui.

3 **Me GILLIAN HNATIW:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
4 Commissaires. Nous allons commencer aujourd'hui avec les professeures McCulloch et
5 Maher. Elles nous rejoignent via Zoom depuis Melbourne en Australie. Là, il est
6 22 h 30.

7 Bienvenue, bonsoir, et merci d'avoir pris un café supplémentaire
8 pour pouvoir terminer aujourd'hui.

9 Madame la registraire, pourriez-vous faire l'affirmation solennelle
10 des professeures Maher et McCulloch.

11 **--- DRE JANEMAREE MAHER, SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE:**

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Professeure Maher,
13 affirmez-vous solennellement que le témoignage que vous allez offrir aujourd'hui sera la
14 vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

15 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui.

16 **--- DRE JUDE McCULLOCH, SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE:**

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Et Professeure
18 McCulloch, jurez-vous... est-ce que vous affirmez solennellement que le témoignage
19 que vous allez offrir aujourd'hui sera la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

20 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les exemplaires des CV
22 des professeures ont été fournis aux participants et je demanderais que les deux
23 documents soient marqués comme des pièces.

24 Madame la registraire, c'est COMM59731 et COMM59732.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ce seront les pièces
26 3334 et 3335.

27 **--- PIÈCES No. 3334:**

28 (COMM0059731) Curriculum vitae du Dre Jude McCulloch

1 **--- PIÈCES No. 3335:**

2 (COMM0059732) Curriculum vitae du Dre JaneMaree Maher

3 **Me GILLIAN HNATIW:** Et je voudrais également que le rapport
4 rédigé par les docteurs McCulloch et Maher intitulé « Comprendre les liens entre la
5 violence fondée sur le genre et les impacts des pertes massives, la violence privée et la
6 misogynie comme un risque public », je demanderais que ce soit marqué comme pièce.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est le 3336.

8 **--- PIÈCE No. 3336:**

9 « Comprendre les liens entre la violence fondée sur le genre
10 et les impacts des pertes massives, la violence privée et la
11 misogynie comme un risque public », rapport commandité
12 rédigé par les professeures June McCulloch et JaneMaree
13 Maher

14 **--- INTERROGATOIRE SUR QUALIFICATIONS PAR Me GILLIAN HNATIW :**

15 **Me GILLIAN HNATIW:** Avant de parler de votre rapport,
16 Mesdames les professeures, je veux juste parler de vos qualifications.

17 Alors, en commençant par la professeure McCulloch, Madame la
18 registraire, est-ce qu'on pourrait mettre son CV à l'écran?

19 Professeure McCulloch, vous êtes une professeure émérite à
20 l'Université Monash, vous étiez la directrice inaugurale du Centre de prévention de la
21 violence en matière de genre et de prévention de la violence familiale.

22 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, c'est correct.

23 **Me GILLIAN HNATIW:** Et de concert avec ce travail-là, vous avez
24 fait des présentations, vous avez fait des recherches, vous avez rédigé des livres sur le
25 milieu de la criminalité, la violence familiale et les forces policières.

26 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, c'est correct.

27 **Me GILLIAN HNATIW:** Et avant votre travail en milieu universitaire,
28 vous avez travaillé dans un refuge pour femmes qui s'échappaient à la violence

1 familiale et comme avocate communautaire avec une spécialisation dans les crimes
2 genrés et les services policiers.

3 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, c'est correct.

4 **Me GILLIAN HNATIW:** Vous avez une longue liste de publications,
5 mais je vais attirer l'attention (inintelligible) à deux publications, c'est à la deuxième
6 page.

7 Merci, Madame la registraire.

8 En 2019, vous avez copublié avec la docteure Maher, parmi
9 d'autres « travaux », intitulé « Terrorisme du loup solitaire par l'entremise d'un point de
10 vue genré : des hommes qui deviennent violents ou des hommes violents qui se
11 comportent de façon violente ».

12 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, c'est correct.

13 **Me GILLIAN HNATIW:** Et le deuxième travail qui nous intéresse a
14 été publié en 2019 intitulé « La criminologie de genre et la sécurité dans le contexte de
15 l'Australie : faire que les vies des femmes soient importantes ».

16 **Dre JUDE McCULLOCH:** C'est correct.

17 **Me GILLIAN HNATIW:** Et maintenant, à vous, Docteure Maher.
18 Vous êtes actuellement une professeure au Centre pour les études de la condition
19 féminine et des études du genre à l'Université Monash.

20 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui.

21 **Me GILLIAN HNATIW:** Et vous êtes également la doyenne
22 associée pour les recherches de 2^e et 3^e cycle. Vous êtes une experte reconnue sur les
23 œuvres érudites sur la maternité, et vous avez fait beaucoup de travail ciblé sur la
24 violence conjugale et vous avez copublié les deux travaux que je viens... auxquels je
25 viens de faire référence avec la docteure McCulloch.

26 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, c'est correct.

27 **Me GILLIAN HNATIW:** J'ai également sauté le fait que vous avez
28 toutes les deux obtenu des doctorats plus tôt dans votre carrière.

1 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui.

2 **Me GILLIAN HNATIW:** Alors, en fonction de leurs qualifications,
3 Monsieur et Mesdames les Commissaires, on demande à ce qu'elles soient qualifiées
4 comme expertes pour discuter les liens entre les évènements de pertes massives et à
5 la violence genrée pour faire une critique des écarts et des défauts méthodologiques
6 dans la collecte de données sur les pertes massives et de comprendre comment le
7 continuum entre la violence privée et publique peut améliorer notre capacité de
8 comprendre, empêcher et prévenir, et réagir aux évènements des pertes massives.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Hnatiw. Merci bien de
10 nous avoir rejoints.

11 Les docteurs McCulloch et Maher, je vous qualifie ainsi.

12 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me GILLIAN HNATIW :**

13 **Me GILLIAN HNATIW:** Alors, Docteurs, ce concept de violence
14 privée comparée à la violence publique, c'est au... le rapport est axé sur cette question-
15 là. Pourriez-vous commencer par expliquer ces deux concepts-là.

16 **Dre JANEMAREE MAHER:** La violence privée, d'habitude est
17 définie par... au niveau de son emplacement et au niveau du point de vue relationnel.
18 On comprend que ça se passe d'habitude entre les gens qui se connaissent, souvent
19 derrière une porte fermée, et on appelle cela une violence privée souvent parce que ce
20 n'est pas vu par le public.

21 Il y a plusieurs différentes... il existe plusieurs formes de violence
22 privée. La violence conjugale est souvent celle à laquelle on associe à ce genre de
23 violence. C'est également la forme la plus commune de violence qui a lieu. L'ONU
24 estime que, dans le monde entier, une femme sur trois vit une forme de violence
25 conjugale tout au cours de leur vie. Peu d'entre elles cherchent de l'aide quant à cette
26 violence-là.

27 On songe également à la violence familiale comme une forme de
28 violence privée, cela se passe dans le ménage familial, dans le contexte de la famille. Il

1 y a plusieurs termes que l'on utilise pour décrire ce genre de violence : la violence à
2 domicile, l'abus à domicile, cela signale des choses un peu différentes, mais la
3 thématique centrale, c'est que la violence se passe entre des personnes qui se
4 connaissent, mais qui ont une relation.

5 **Me GILLIAN HNATIW:** Ai-je raison de comprendre que la violence
6 privée dans les plusieurs types que vous avez décrits, la vaste majorité de cette
7 violence-là est commise par les hommes?

8 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, c'est correct, c'est établi par les
9 rapports de police dans la plupart des pays développés où on collectionne les données.
10 Bien que l'on sache qu'il y a beaucoup de violence privée que nous ignorons, que nous
11 ne voyons pas, la meilleure façon de faire un estimé de la prévalence de cette forme de
12 violence et les auteurs primaires est par l'entremise... c'est au niveau des formes de
13 violence privée qui s'inscrivent dans le dossier et, au fil des décennies, il est clair que la
14 vaste majorité des cas sont commis par des hommes.

15 **Me GILLIAN HNATIW:** Et quelles sont des formes reconnues de
16 violence publique?

17 **Dre JANEMAREE MAHER:** La violence publique prend plusieurs
18 formes. Les attaques des pertes massives sont évidemment une forme de violence
19 publique, les guerres entre gangs, les actes de terrorisme, il s'agit tous de formes de
20 violence publique. Et le facteur qui définit cela, c'est l'emplacement et la visibilité. Ils
21 sont vus, ce sont des actes de violence de par leur nature, de par leur intention. C'est
22 que l'intention, c'est que ça soit...qu'elle soit vue.

23 **Me GILLIAN HNATIW:** Est-ce que nous savons si la violence
24 privée a tendance d'être genrée? Est-ce qu'il y a des données... il y a également des
25 données que c'est commis... la violence publique est commise par une vaste majorité,
26 en très grande partie par les hommes?

27 **Dre JANEMAREE MAHER:** Plus de 90 % dans la plupart des
28 juridictions, on peut dire avec confiance, est commise par les hommes.

1 **Me GILLIAN HNATIW:** Étant donné les différents concepts de
2 violence, la violence publique et privée, est-ce qu'on comprend de façon traditionnelle
3 qu'il y a des liens? Est-ce qu'on les étudie ainsi ou est-ce qu'on les perçoit comme des
4 phénomènes séparés?

5 **Dre JANEMAREE MAHER:** Je vous cède la parole.

6 **Dre JUDE McCULLOCH:** Yes. Il y a une division de longue date,
7 bien établie entre la façon que l'on comprend la violence privée et publique et les
8 interventions en ce qui a trait à cela. Bien que la violence genrée est vue comme un
9 problème public, c'est tout de même perçu comme séparé et différent sur le plan
10 qualitatif que des formes de violence qui se passent dans l'espace public entre des
11 personnes qui ne se connaissent pas. Alors, il y a une dichotomie privée/publique sur le
12 plan de la violence, et même si cette dichotomie est surtout basée sur des idées
13 désuètes sur les torts de la violence et le genre de privilèges que les hommes ont sur
14 les corps des femmes, les hommes et les femmes en tant que formes de propriété, il y
15 a toujours une résonance forte sur le plan de la division entre la violence publique et
16 publique [sic].

17 Bien que la violence publique est quelque chose... la violence
18 privée est reconnue comme un problème de plus en plus, la dichotomie continue
19 d'exister et on continue d'avoir un sentiment que la violence publique est plus nuisible
20 en quelque sorte – de plusieurs façons, en fait – que la violence privée, et dès qu'un
21 sociologue a argumenté que les visions du monde partagées sont un outil pour amplifier
22 un danger et minimiser les autres et de relever l'un pour être écarté, et la dichotomie
23 privée de la violence privée et publique attire notre attention davantage à la violence
24 publique plutôt qu'à la violence privée.

25 **Me GILLIAN HNATIW:** Vos recherches ont été ciblées pas
26 forcément sur la dichotomie, mais plutôt sur les liens. Alors, avez-vous pu tirer des
27 conclusions au sujet des liens en fonction de vos recherches?

28 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui. Oui, tout à fait. Alors, les

1 conclusions à très haut niveau que nous avons tirées, c'est qu'il y a une forte connexion
2 entre la violence privée et publique et la violence privée [sic] sur laquelle... publique sur
3 laquelle on a ciblé nos efforts, c'est les attaques de pertes massives. Il y a un fort lien
4 entre les attaques de pertes massives et la violence fondée sur le genre que nous
5 avons établi dans notre travail... de nos travaux et rédigé dans notre rapport.

6 **Me GILLIAN HNATIW:** Une de vos conclusions clés, c'est que les
7 hommes qui commettent la violence basée sur le genre sont souvent les mêmes
8 hommes qui commettent des attaques de pertes massives et, souvent, les partenaires
9 de ces hommes-là sont les premières victimes de ces attaques.

10 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui. Nos constats ont été que même si
11 la dichotomie entre la violence privée et publique, en fait, de la façon que les médias
12 font des reportages, les interventions de la justice pénale, la démarche de la société,
13 cette perception de violence publique et privée comme étant séparées, ce que nous
14 voyons, c'est que les hommes qui commettent la violence fondée sur le genre,
15 notamment la violence familiale, sont souvent les mêmes hommes qui commettent des
16 attaques de... qui donnent lieu à des pertes massives.

17 **Me GILLIAN HNATIW:** Alors, la façon que cette dichotomie... la
18 façon que ça fonctionne au niveau public et dans les médias est dans les travaux
19 universitaires, est-ce que ça a une influence sur la façon qu'on fait des recherches et
20 des reportages sur les pertes massives?

21 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, absolument. On a déterminé qu'une
22 démarche fondée sur une dichotomie indique que c'est le fondement sur comment une
23 bonne partie des recherches sur les pertes massives est menée. Par exemple,
24 « *familicide* » – c'est le fait de tuer une famille –, généralement, peu importe le nombre
25 de personnes tuées dans un familicide, ils sont qualifiés comme des attaques de pertes
26 massives simplement parce qu'ils ont lieu dans un milieu privé d'habitude et impliquent
27 des gens qui se connaissent.

28 On a également déterminé que la misogynie comme facteur de

1 motivation pour les attaques des pertes massives n'est pas perçue comme du
2 terrorisme parce que ce n'est pas perçu comme ayant une motivation politique, ce qui
3 signifie que les données collectionnées au sujet du terrorisme... On n'étudie pas les
4 attaques de pertes massives qui sont motivées par la misogynie. Et on a déterminé que
5 même si on voit une connexion entre la violence privée et publique, notamment sur le
6 plan des attaques donnant lieu à des pertes massives, on a trouvé que la recherche ne
7 cherchait pas ces connexions-là. et même, lorsque les données ont tendance à
8 suggérer assez fortement que ça existe, elles sont écartées ou ignorées.

9 **Me GILLIAN HNATIW** : C'est une bonne transition pour parler du
10 milieu de votre rapport, où vous approfondissez sur les recherches qui existent sur les
11 liens entre les violences fondées sur le genre, la misogynie et les pertes massives.
12 Docteur McCulloch, vous en avez parlé brièvement, mais d'après ce que je comprends,
13 cette recherche-ci, ce n'est pas un domaine bien... avec beaucoup de recherche et la
14 recherche qui existe est plutôt récente. Est-ce que c'est juste?

15 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui oui, c'est tout à fait juste. Ça nous
16 surprend, étant donné la force apparente des connexions, qu'il y ait très peu de
17 recherche qui est accès sur la violence fondée sur le genre et les attaques donnant lieu
18 à des pertes massives. Il y a quand même des recherches émergentes, bien que
19 petites, mais robustes qui interpellent au niveau de ces connexions-là. Et on a
20 également déterminé que les recherches sur les attaques donnant lieu à des pertes
21 massives, généralement, bien qu'on ne porte pas beaucoup, précisément l'attention sur
22 les liens avec la violence fondée sur le genre, c'était clair qu'on cherche les liens, c'est
23 très évident dans les données. Et cela soulignait des éléments problématiques en
24 matière de recherche et le fait de se lier à cette dichotomie.

25 **Me GILLIAN HNATIW** : Pouvez-vous nous parler des défis,
26 l'absence d'une définition cohérente d'une perte massive et les différentes façons que
27 les données sont catégorisées peuvent poser défi pour les chercheurs et les
28 universitaires qui cherchent à comprendre les liens entre la violence privée et la

1 violence publique? Est-ce que j'ai raison?

2 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui, certainement. Alors, l'étude des
3 attaques donnant lieu à des pertes massives, bon... il y a l'enjeu des définitions
4 incohérentes des attaques donnant lieu à des pertes massives, les données qui sont
5 reléguées en silo aussi. Mais les études considèrent les fusillades de masse et le
6 terrorisme et il y a des écarts dans les données; il semblerait que lors d'attaques, on ne
7 considère pas d'habitude les attaques de pertes massives. Voilà les problèmes pour les
8 gens qui font des recherches sur les attaques donnant lieu à des pertes massives.

9 Mais il y a des enjeux significatifs dans l'étude des liens entre la
10 violence fondée sur le genre et les attaques donnant lieu à des pertes massives. Tout
11 d'abord, une bonne part des données qui ont été collectionnées au point de vue
12 historique n'ont pas tenu compte des aspects genrés. Alors, afin de faire des
13 connexions, il faut connaître les relations, notamment entre la personne qui commet
14 l'attaque et les victimes et souvent, il n'y a pas des données qui sont collectionnées à
15 cet égard. Également, on voudrait savoir au sujet de la biographie de l'attaquant et un
16 historique de violence fondée sur le genre, mais voici l'enjeu : ces données-là n'ont pas
17 été collectionnées d'emblée. Mais c'est tout autant important... il y a les...

18 Une bonne part des violences fondées sur le genre n'est pas du
19 tout signalée – en fait, la majorité des formes de violence ne sont pas signalées. Alors,
20 la base de données est incomplète.

21 Voilà les enjeux supplémentaires. La recherche a tendance de
22 minimiser ou d'ignorer la violence fondée sur le genre, alors la recherche qui existe
23 actuellement est souvent basée sur des données inadéquates, mais également des
24 encadrements ne sont pas utiles pour chercher une connexion genrée.

25 **Me GILLIAN HNATIW** : Alors, malgré ces défis-là et les limites
26 dans les données, d'après ce que je comprends, dans votre travail, vous avez pu quand
27 même identifier des sous-catégories dans votre travail et celle des autres pour établir
28 une compréhension entre... au sujet des liens qui sont émergents dans notre

1 compréhension et les sous-catégories. Comme moi je le lis, les pertes massives qui
2 ciblent une femme spécifique, c'est souvent la première victime des pertes massives;
3 en deuxième lieu, des pertes massives où l'auteur a un historique de violence fondée
4 sur le genre ou de violence familiale et troisièmement, des événements de pertes
5 massives où il y a un motif misogyne explicite.

6 Est-ce que c'est un bon résumé? Pouvez-vous faire un
7 commentaire sur chacune des trois catégories? Les distinctions sur subtiles, mais
8 importantes afin d'avoir une compréhension holistique de ce que nous discutons.

9 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui, c'est tout à fait correct. Je vais
10 vous parler des deux premières catégories et là, je cèderai la parole pour les deux
11 autres pour ceux-là qui ciblent une femme spécifique.

12 Malgré la base de données émergente et la recherche qui est
13 ciblée sur les liens entre la violence fondée sur le genre et les attaques donnant lieu à
14 des pertes massives, on peut dire avec un bon niveau de confiance que des femmes
15 ciblées spécifiquement, une femme qui est connue par l'attaquant – souvent, un
16 partenaire intime ou un ancien partenaire ou souvent un membre de famille féminin,
17 notamment une mère – est tellement commun qu'il est raisonnable de dire que l'attaque
18 donnant lieu à des pertes massives typique comprend une attaque sur une femme qui
19 était ciblée de façon spécifique et commence souvent avec une attaque sur cette
20 femme.

21 Selon des recherches aux États-Unis qui étudient les attaques
22 massives... les attaques de pertes massives de tout type, le féminicide, c'est le type le
23 plus commun, les attaquants sont surtout les pères et les victimes sont les membres de
24 famille.

25 **Me GILLIAN HNATIW** : Je vais vous arrêter pour m'assurer que j'ai
26 bien compris. Alors, vous me dites que la forme la plus commune de pertes massives,
27 c'est un féminicide?

28 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui, absolument. Si on définit une perte

1 massive sur le plan du nombre de gens tués, certains chercheurs des pertes massives
2 disent de façon... que ça doit être public. Mais si on définit une perte massive comme le
3 nombre de gens tués, la famille, c'est la forme la plus commune d'attaques des pertes
4 massives. Vous prenez... vous acceptez le mot « masse » dans son sens le plus clair,
5 multiple, c'est-à-dire... alors, le côté public n'est pas implicite.

6 Donc, ce n'est pas qu'une étude qui l'indique; il y a tout un
7 ensemble d'études. Pour ce qui est par exemple des fusillades de masse, toute
8 organisation gouvernementale, toute ville a un... en fait, il y a un rapport sur 12 ans de
9 fusillades de masse aux États-Unis qui conclut que ces fusillades sont souvent
10 entremêlées avec des actes de violence familiale. Basé sur 160 incidents, ils ont trouvé
11 que la plupart des fusillades de masse comprenaient une conjointe ou une ex-conjointe
12 qui avait été atteinte par balle pendant la majorité des événements. Et aussi, les
13 membres des familles représentaient environ la moitié des décès.

14 Il y a une autre étude de communication... de Silver (phon.), est-ce
15 que vous voudriez que je présente cette communication?

16 **Me GILLIAN HNATIW** : Oui, ça serait très intéressant.

17 **Dre JUDE McCULLOCH** : Merci. Cette étude a été publiée par
18 l'année dernière par Silver et al. sur les fusillades de masse aux États-Unis, qui a
19 étudié, examiné environ 50 ans de données, en commençant en 1966 et en terminant
20 en 2018. Ils ont examiné les fusillades de masse fondées sur le genre qui sont définies
21 comme suit : des fusillades de masse motivées par un grief contre une femme ou des
22 femmes. Et ils ont examiné surtout de ces... exclusivement des fusillades de masse
23 publiques et donc en excluant les familicides.

24 **Me GILLIAN HNATIW** : Donc, je veux bien comprendre : donc, on
25 a utilisé une version plus étroite d'une fusillade de masse, n'est-ce-pas?

26 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui. Alors, qu'est-ce qui rend cette
27 étude vraiment utile? Bien que la définition adoptée est étroite, en fait, à cause de
28 l'adoption de cette définition, il y a un éclairage jeté sur les attaques publiques et la

1 violence fondée sur le genre. Donc, cette étude examine le lien entre les violences
2 privées et publiques et puis quantifie ces liens; ça, c'est un autre aspect important de
3 l'étude. C'est une étude qui comprend plus de 50 ans de données et des centaines de
4 cas qui quantifient les liens. C'est très rare, dans les études que nous avons
5 découvertes. Et cette étude a trouvé que 34 % des fusillades de masse publiques sont
6 motivées par un grief contre des femmes et que le fait de cibler une femme, dont une
7 copine ou une femme qui les avait rejetés était la catégorie la plus commune de
8 fusillade de masse fondée sur le genre : les femmes ciblées représentaient 50 % des
9 fusillades.

10 **Me GILLIAN HNATIW** : Et ça, c'est donc malgré le fait que l'on ait
11 adopté une définition plus étroite, en excluant les familicides? Donc, le pourcentage
12 aurait été beaucoup plus élevé, si ce n'était que si on avait adopté le terme « fusillade
13 de masse toutes catégories confondues, publique et privée ».

14 **Dre JUDE McCULLOCH** : Alors, il serait peut-être utile de donner
15 un exemple d'une fusillade de masse ciblant une femme. Il y avait eu une fusillade aux
16 États-Unis en 1966 qui est vue souvent comme offrant le modèle pour les fusillades de
17 masse futures et c'est la fusillade de Texas University en 1966, où l'assaillant a tué sa
18 mère, sa femme chez elle avant de se rendre à l'université avec des armes à feu. Il est
19 monté dans une tour et il a tué 14 étudiants qui n'avaient aucun lien à lui. Cet exemple
20 semble... ou est perçu comme ayant donné ou créant le modèle d'un pattern de
21 fusillade de masse que nous voyons un peu partout depuis – donc, où on voit qu'une
22 fusillade de masse commence par une agression contre une femme et qui déborde
23 ensuite sur autrui.

24 **Me GILLIAN HNATIW** : Alors, dans votre communication, vous
25 critiquez l'idée que la femme, cette femme représente la déclencheuse, le déclencheur.
26 Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi vous voyez cela comme problématique?

27 **Dre JUDE McCULLOCH** : Nous croyons que ce soit problématique
28 pour trois raisons. Le terme « déclencheur » suggère que la femme ciblée est la cause

1 de l'attaque, elle a déclenché ou causé l'attaque. On trouve que ce n'est pas exact.

2 En lien avec cette idée, on trouve cela problématique, car
3 obscurcissant le statut de victime de la femme; il est toujours difficile de dire que cette
4 personne est une victime quand on la voit aussi comme étant la cause de l'attaque.

5 Troisième raison et aussi, qui en est une très importante dans le
6 contexte actuel : quand on dit que la femme est une déclencheuse, déclencheur de
7 l'attaque, on la met dans une position où elle est agressée en dehors du contexte de la
8 fusillade de masse. On pourrait dire qu'il y a un lien entre les deux incidents, mais on ne
9 dit pas... on ne l'inclut pas, elle et l'agression contre elle comme faisant partie de
10 l'agression générale. Mais quand on voit... quand on regarde les incidents, il n'y a pas
11 une seule agression ou deux agressions séparées. Ce sont deux agressions qui sont
12 très, très interreliées et que l'on devrait voir les deux comme faisant partie de la même
13 série d'évènements. Quand on les voit comme deux évènements séparés, cela nous
14 empêche de comprendre la genèse et le déroulement de ces incidents.

15 **Me GILLIAN HNATIW** : Deuxième sous-catégorie de votre
16 communication, où le responsable des évènements a une histoire de violence conjugale
17 ou fondée sur le genre. Et vous dites que cela peut avoir, peut avoir des divergences
18 par rapport aux attaques motivées par une certaine femme.

19 **Dre JUDE McCULLOCH** : Pour répondre à la deuxième question,
20 les données... démarquées par des lacunes, sont marquées par des lacunes qui sous-
21 estiment, selon moi, le nombre de personnes qui sont responsables des fusillades de
22 masse, qui ont une histoire de violence fondée sur le genre, car la violence n'est pas...
23 parce que la violence fondée sur le genre est sous-déclarée. Donc, l'histoire, cette
24 histoire de violence pourrait être inconnue ou perdue de vue parce qu'on ne cherche
25 pas ce lien.

26 Mais l'autre aspect, c'est que ce sont deux choses différentes.
27 Quand on dit qu'il y a une femme spécifique qui a été ciblée, ça veut dire qu'elle a été
28 ciblée lors de la fusillade de masse, mais quand on parle de la violence fondée sur le

1 genre dans l'histoire de l'agresseur, on examine une histoire et non pas la femme qui a
2 été ciblée ce jour-là. Donc, cette histoire... ce ne sont pas deux catégories
3 mutuellement exclusives; les deux se chevauchent, bien sûr. Silver et al., en 2021, le
4 rend très clair que quand il y a une agression de pertes massives qui cible une certaine
5 femme, il y a très souvent une histoire de violence fondée sur le genre. Et un autre
6 problème est que si l'agresseur tue une femme ciblée, il est très possible qu'elle ait...
7 qu'elle soit la seule personne qui comprenne cette histoire – et pourtant, elle a été tuée.

8 **Me GILLIAN HNATIW** : Donc, parfois, on ne pose pas la question
9 ou ce n'est pas une catégorie d'information dont on tient compte. Et donc, dans
10 certaines fusillades de masse où il n'y a pas d'histoire de violence fondée sur le genre,
11 ce n'est pas parce que c'est exclu – c'est parce qu'on ne l'a pas exploré. Est-ce que
12 c'est bien ça?

13 **Dre JUDE McCULLOCH** : Oui, c'est exactement cela.

14 **Me GILLIAN HNATIW** : Et deuxième catégorie, c'est que... la
15 source de l'information peut ne plus être en vie parce qu'elle a été ciblée et tuée.

16 **Dre JUDE McCULLOCH**: C'est exact.

17 **Me GILLIAN HNATIW**: Et bien, nous voulons passer à la troisième
18 catégorie. Et donc la question est posée à la Docteure Maher. Ce sont les incidents de
19 perte massive fondés sur le genre qui sont motivés par un type de misogynie. Alors plus
20 explicitement, pouvez-vous nous parler de cette sous-catégorie ?

21 **Dre JANEMAREE MAHER**: Merci. La misogynie est comprise
22 comme une haine des femmes. Il est un facteur important dans la violence privée et
23 publique, donc l'idée que les femmes sont inférieures ou ne méritent pas le respect ou
24 la sécurité. La misogynie fait partie de nos structures. Ma collègue a décrit cette
25 absence de données sur la violence fondée sur le genre, ou conjugale et cette... ce
26 manque de données peut-être expliquées par le fait qu'il est... que ce type de violence
27 est perçu comme moins important ou moins méritoire que l'on y porte une attention
28 particulière, que les... donc que les femmes ne méritent pas le respect et la sécurité.

1 Voilà le contexte de la misogynie. Les agressions impliquant des pertes massives qui
2 sont motivées par une haine générale des femmes ne sont pas communes. L'analyse
3 des fusillades de masse axée sur... fondée sur le genre a trouvé que 20 % des
4 incidents des pertes massives entre 1966 et 2018 étaient motivés par des griefs contre
5 les femmes en général. Ce n'est pas donc une grande catégorie où il y a cette
6 articulation explicite de la misogynie. Il y a plusieurs événements qui sont reconnus
7 comme des événements misogynes.

8 **Me GILLIAN HNATIW:** Oui, je crois qu'on en avait un au Canada,
9 fondé sur... basé sur votre définition. L'attaque de l'école Polytechnique de 1989.

10 **Dre JANEMAREE MAHER:** C'est exact. Où un ex-étudiant en
11 génie a tué 14 étudiantes en génie en disant explicitement qu'il haïssait les femmes et
12 que toutes ces femmes étaient des féministes. Et c'était donc l'un des facteurs motivant
13 l'attaque. L'une des caractéristiques de ces agressions qui sont identifiées comme étant
14 motivées par la misogynie est une idée qu'il y ait une perturbation de l'ordre social
15 approprié ou traditionnel qui occasionne cette condition chez les hommes qui
16 considèrent qu'ils doivent donc ensuite essayer de trouver une façon d'établir, ou
17 rétablir leur lieu social en se servant...en ayant recours à la violence extrême.

18 Plus récemment, nous avons vu des événements de pertes
19 massives commis par ce qu'on appelle des « *incel* » des incels. Donc des hommes qui
20 se voient comme étant célibataires involontaires et il y en a eu plusieurs événements de
21 ce type dans les pays occidentaux, où les hommes qui croient qu'ils n'arrivent pas à...
22 ils n'atteignent pas leurs buts sociaux ont agressé des femmes.

23 **Me GILLIAN HNATIW:** Désolé de vous interrompre, Docteur
24 Maher, mais j'ai... vous passez à une quatrième catégorie n'est-ce pas ? Donc qui est
25 effectivement articulée dans votre communication, qui est liée au motif explicitement
26 misogyne, mais qui explore les intersections entre la misogynie avec d'autres formes
27 d'extrémismes violents. Est-ce que c'est à cela que vous voulez en venir avec votre
28 discussion des incels ?

1 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, c'est ça. Même avant le
2 mouvement des incels, on a vu ce lien se pointer. On le voit dans les études des
3 groupes d'extrême droite et des groupes antisémites, les groupes ayant une haine
4 raciale. Il y a ce lien fort entre cette haine raciale et aussi les attitudes misogynes. Dans
5 bien des discussions, par exemple maintenant en ligne, il y a des discours qui
6 ressemblent à plusieurs formes d'extrémismes d'autoritarisme, de racisme et d'autres
7 facteurs avec des attitudes misogynes. De manière significative, cela ressort à plusieurs
8 endroits de la planète. L'ONU a récemment présenté la prétention que l'on doit voir
9 dorénavant la misogynie comme un portail vers d'autres actes extrémistes afin de bien
10 comprendre l'origine, la genèse de ces actes.

11 La plupart des gens vont se souvenir qu'en 2017 il y a eu une
12 explosion lors d'un concert d'Ariana Grande à Manchester au Royaume-Uni. Elle est
13 chanteuse pop, adorée par les jeunes.

14 **Me GILLIAN HNATIW:** J'ai deux adolescentes alors je comprends
15 très bien.

16 **Dre JANEMAREE MAHER:** Et c'était un public majoritairement
17 féminin, intergénérationnel et 22 personnes ont été tuées, beaucoup de personnes
18 blessées lors de cette agression. Et quelque chose qui n'est pas souvent compris ou
19 remarqué est que l'homme âgé de 22 ans avait déjà été violent contre les femmes au
20 secondaire. Il disait que les femmes devaient quitter l'école et que les femmes étaient...
21 devaient reprendre leur place. Que c'était donc l'une des motivations de cette attaque.
22 Et donc, plus on cherche et plus on trouve des liens entre les formes de misogynies et
23 finalement des éruptions, des explosions d'incidents de pertes massives.

24 **Me GILLIAN HNATIW:** Je pense que ce que je veux essayer ici,
25 c'est que les recherches se recopient après les attaques de masse lorsqu'on voit
26 l'historique de l'auteur et qu'on retrouve ces liens, est-ce que c'est bien ça ?

27 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui. Et donc, je me demande s'il y a
28 quelque chose qui est ressorti des recherches qui pourraient nous aider à peut-être

1 prédire...

2 **Me GILLIAN HNATIW:** Laissez-moi vous dire ça, quand je vous ai
3 entendue dire que les violences familiales sont élargies et sont assez courantes et que
4 vous parlez dans votre papier sur les événements d'attaque de masse, comment elles
5 se passent et quand vous regardez lorsqu'il est question de violence fondée sur le
6 genre dans notre société, comment on peut prédire quel individu pourrait passer à
7 l'action et commettre des attaques de masse, est-ce que vous en savez quelque
8 chose ?

9 **Dre JANEMAREE MAHER:** Je pense que ce serait une personne
10 très courageuse qui va dire : « Nous avons un groupe qui va entreprendre ce chemin. »
11 Parce que comme vous l'avez dit, la violence fondée sur le genre, la violence sexiste,
12 bon c'est très courant, mais à l'opposé les attaques de masse ne le sont pas et donc la
13 présence de la violence fondée sur le genre n'explique pas, ou ne nous donne pas une
14 idée claire sur ça parce que la plupart, c'est-à-dire la violence fondée sur le genre,
15 lorsqu'il est question d'un auteur qui a... donc c'est le cas.

16 **Me GILLIAN HNATIW:** Comment on peut comprendre les liens
17 entre les violences fondées sur le genre et les attaques de masse. Comment ça peut
18 nous aider à justement empêcher ou éviter des attaques à l'avenir ?

19 **Dre JANEMAREE MAHER:** Je pense que l'objectif d'une
20 Commission pareille au sujet du public qui a la ferme volonté d'essayer de comprendre
21 des événements aussi durs, d'essayer de trouver des informations, c'est une ressource
22 en fait pour aider la société à mieux comprendre ce qui s'est passé et aussi à réfléchir à
23 ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour justement protéger, ou pour prévenir ou pour éviter
24 que de telles choses se répètent. Je pense que sur la base du travail que nous avons
25 effectué, sur une très longue période de temps, à réfléchir à ce genre de travail, ce qui
26 est utile ici c'est que si on commence en tant que société de considérer ou de prendre
27 au sérieux la violence sexiste avec tous les mécanismes que nous avons à notre
28 portée, nous pourrions avoir la chance justement de considérer les comportements des

1 personnes lorsqu'elles sont en escalation [sic] et lorsqu'elles commencent à être
2 effrayantes. Et tout autre type de violence aussi qui pourrait affecter ou toucher les
3 autres.

4 Je pense que l'une des choses que l'on veut dire sur ce continuum
5 de la violence publique c'est que même lorsque la violence privée devient publique, elle
6 a forcément des répercussions publiques, que ce soit sur les victimes ou l'auteur. Ça va
7 impacter les membres de famille, ça impacte les milieux de travail, donc tout les... là où
8 se trouve de la violence fondée sur le genre et donc il semble que... étant donné la
9 difficulté de prédire cela, ou de les rattraper, ou de les reconnaître, constitue l'un des
10 mécanismes que nous avons, c'est qu'il est question d'une attention plus claire, plus
11 complète pour justement apporter un regard critique sur la violence. Et que ce soit à
12 l'égard des enfants, des femmes, parce que ça nous aide à déterminer, à identifier les
13 auteurs qui pourraient, ou qui... ou pour lesquels il y a plus de probabilité à ce qu'ils
14 agissent dans des attaques de masse. Même si on ne sait pas qui exactement.

15 **Me GILLIAN HNATIW:** Donc il est question de rechercher des
16 occasions par... avoir des entretiens avec des femmes qui ont eu affaire à des cas de
17 violence fondée sur le genre et donc de les rendre publiques aussi, ça a des
18 répercussions pour pouvoir se concentrer sur cette violence privée, c'est bien cela ?

19 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, c'est ça.

20 **Me GILLIAN HNATIW:** Et donc, ça a l'air facile. Avez-vous des
21 recommandations spécifiques pour comment les accomplir ?

22 **Dre JUDE McCULLOCH:** Juste ajouter, en rajouter, d'abord
23 ajouter par rapport à prédire, ou à la prévision, c'est très difficile. Lorsque des agences
24 de sécurité, des départements de police identifient quelqu'un, une personne qui serait
25 habilitée ou prête à commettre des attaques, aussi leur historique, ça peut constituer un
26 drapeau rouge. Ça peut justement attirer l'attention sur eux. Aussi sur la base de
27 l'évaluation que c'est un risque public. Et donc, en évaluant le risque de la violence
28 fondée sur le genre que l'on a trouvé qu'il n'était pas pertinent qu'il est question de

1 prendre des précautions, parce qu'on ne sait jamais qui pourrait embarquer dans ce qui
2 peut être une attaque de masse. Et donc, il est clair que l'évaluation de la sécurité, les
3 agences de sécurité qui vont dire « cette personne est violente », mais ce n'est pas
4 pertinent par rapport à ce qu'on recherche. Et ça, c'est une erreur.

5 **Me GILLIAN HNATIW:** Désolé, je veux juste confirmer. Donc, vous
6 voulez dire que, vous parlez de l'attaque du Café Lindt c'est ça ?

7 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui. Oui. Qui a eu lieu en 2014, oui.

8 **Me GILLIAN HNATIW:** Oui, merci de continuer.

9 **Dre JUDE McCULLOCH:** Donc en général, on parle de résumer,
10 c'est-à-dire d'arrêter l'escalade de la violence fondée sur le genre, parce qu'on ne peut
11 pas savoir. On ne sait jamais qu'est-ce qu'il peut devenir, quelles sont les répercussions
12 de la violence fondée sur le genre en termes d'attaque publique, ou d'insécurité
13 publique. Et donc, ça va aller dans le cadre de la prévention qui pourrait se faire dans le
14 cas des violences fondées sur le genre. Vous savez, ça a été soutenu par pas mal de
15 preuves de recherches en termes de qualité aussi. Et donc aussi le pourquoi justement,
16 ça explique très, très bien le pourquoi d'une intervention précoce dans le cas de
17 violence fondée sur le genre, pour justement être en mesure d'arrêter l'escalation [sic].
18 Mais si on cherche des solutions pour les violences... la violence fondée sur le genre
19 en termes très simplistes [sic], on va dire que ce n'est pas facile à faire.

20 **Me GILLIAN HNATIW:** Je voulais juste être clair pour le dossier,
21 peut-être que... c'était un sarcasme lorsque j'ai dit que c'était très simple. Ça n'explique
22 pas ça, le sarcasme n'avait pas lieu, mais j'ai appréciée que ces questions soient
23 parlées et ça serait... c'est très intéressant justement de vous entendre justement nous
24 les expliquer.

25 **Dre JUDE McCULLOCH:** Donc toujours est-il que la prévention
26 contre la violence fondée sur le genre doit être bien prise au sérieux, par rapport aussi à
27 la violence publique, donc à titre d'exemple, les médias ont besoin de mettre en place
28 des périmètres par rapport aux attaques de masse ou de familicides [sic], parce que

1 lorsque les médias rapportent un familicide [sic] avec des papiers sur ce qui... et
2 considérer cela comme une attaque de masse... mais plus que ça, l'auteur, ou les
3 auteurs sont toujours considérés comme étant engagés dans la violence et ce serait les
4 excuser. Donc je suggère que, il est question... on a un état en Australie, un cas en
5 Australie, où la femme a... où il était question d'une femme qui... il était question d'un
6 comportement étrange de son partenaire, donc il a tué de façon barbare [sic], il a tué
7 ses trois enfants et sa femme et la police au lieu de faire l'enquête, ils ont dit lors d'une
8 entrevue aux médias, qui ont dit que, ils se posaient des questions si c'était des
9 femmes qui souffraient, si c'était un homme qui avait souffert et qu'il a fini...

10 **Me GILLIAN HNATIW:** Donc c'est une explication rationnelle.

11 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui. Parce que s'il y avait des attaques
12 de masse qui avaient impliqué des étrangers, il aurait été une attaque de masse. Et
13 donc, ce genre de, justement d'encadrement, est dangereux, parce qu'en fait ils
14 encouragent les griefs à l'encontre des femmes, donc, on a besoin aussi de prêter
15 attention aux contrôles des armes à feu. Aussi à la violence fondée sur les gens, au
16 sein des familles.

17 **Me GILLIAN HNATIW :** En parlant de la police, donc vous parlez
18 de la police?

19 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, on a fait des recherches à ce sujet.
20 Et les recherches ont démontré qu'il y a un manque de preuves. Ce n'est pas juste pour
21 la police, mais il est question de prioriser la violence fondée sur le genre. Ça continue à
22 dire que la violence c'est... c'est dans le cas de violence publique. On dit qu'il est
23 question, il est important de donner l'importance à la place aux lieux, parce qu'il est
24 question de prévention, d'équ... d'égalité des sexes.

25 Donc, il devrait avoir une priorisation des capacités, justement,
26 pour les cas, pour les survivants, pour les rescapés. Et donc, à travers, partout, un peu
27 partout dans le pays. En particulier parce que les travailleurs ou travailleuses c'étaient
28 des féministes. Un peu partout au niveau du système, qu'il y ait des politiques qui

1 peuvent systématiquement être mises en place, et être mises en œuvre, aussi.

2 **Dre JANEMAREEE MAHAR:** L'une des choses qui a émergée de
3 façon régulière, ce sont les homicides qui sont souvent, lorsqu'il y a plusieurs de police
4 qui demandent ou qui exigent du soutien, de l'assistance. Et malgré les politiques qui
5 sont en place, qui exigent des réactions, et donc, il est question de prendre cela au
6 sérieux par la plupart des forces de police. Et donc on parle de 50 % de leur travail se
7 concentre sur la violence au sein des familles.

8 Donc, ça fait partie de leur travail, dont une grosse partie de leur
9 travail. Donc il y a un manque de volonté, justement, de prendre sur... au sérieux les
10 préoccupations des femmes. Et donc, on va dire : C'est juste des violences conjugales.
11 C'est... c'est... et que si quelqu'un va dire : Je travaille dans mon magasin, il y a une
12 personne qui m'a manqué de respect, que ça doit être pris au sérieux. C'est une
13 question de considérer cela, de comportements criminels dans un lieu public.

14 Donc, je pense que depuis qu'il y a des liens... à partir du moment
15 il y a des liens, on a besoin de réagir à ça de façon très sérieuse. Sinon, on est dans...
16 on s'en va... c'est-à-dire qu'on parle de cela de façon différente. Et donc, on réalise que
17 cela s'est... est dû aux réactions antérieures.

18 **Me GILLIAN HNATIW:** Merci docteur Maher. Je voudrais vous
19 remercier toutes les deux pour votre publication. C'était là les questions pour vous. Je
20 voudrais aussi vous donner l'occasion de parler, pour une dernière fois, pour faire des
21 recommandations, des suggestions. Si vous n'avez pas eu l'occasion de parler de
22 quelconques autres points, si vous pouvez le faire maintenant?

23 **Dre JUDE MCCULLOCH :** J'en ai quelques-uns. Je pense qu'on a
24 besoin d'assurer une expertise de genre, pour évaluer les risques, surtout par rapport à
25 la violence publique. Par exemple, voir avec les services de sécurité, avec le terrorisme,
26 des personnes qui évaluent le risque public, ont besoin d'impliquer ou d'ajouter à leurs
27 tâches ou à leurs domaines, la violence fondée sur le genre, ou la violence sexiste. On
28 a besoin de tenir en considération la sécurité des femmes, comme étant dans le

1 contexte de sécurité nationale.

2 Parce que plus il y a de la violence au sein des familles, et plus il y
3 aurait des attaques de masse, nous avons besoin d'être... de savoir, de prendre
4 conscience que, les hommes des familles ne sont pas exclus. Ce ne sont pas... ils ne
5 constituent pas l'antithèse de cela. Mais c'est souvent la... les mêmes personnes. Et
6 c'est essentiel pour comprendre les attaques de masse et les... les... les risques
7 publics aussi.

8 Et aussi, je voudrais remercier la Commission de nous avoir offert
9 l'opportunité de parler, merci beaucoup.

10 **Me GILLIAN HNATIW:** Merci.

11 **Dre JANEMAREEE MAHAR :** Je veux... je suis entièrement
12 d'accord avec ce que vient de dire... lorsqu'il est quest... lorsque l'on pense à la
13 violence, il est question de penser à tous types de violence, pour pouvoir réagir. Donc, il
14 est question de prendre cela au sérieux. De prendre au sérieux la gravité de la violence,
15 pour mieux avancer à l'avenir. Je voudrais vous remercier, remercier la Commission et
16 toutes vos collectivités qui nous ont offert l'occasion de faire partie de ce si important
17 processus.

18 **Me GILLIAN HNATIW:** Merci. Commissaires, c'était là mes
19 questions pour le docteur McCulloch et le docteur Maher.

20 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Merci, merci encore une fois,
21 docteur McCulloch et docteur Maher. Le processus que nous suivons, nous allons
22 prendre une pause après que vous ayez donné des preuves, pour voir si nos
23 participants ont d'autres questions pour vous.

24 Je réalise qu'il est presque minuit chez vous, là où vous êtes.
25 Donc, on apprécie énormément. Donc, nous allons prendre une pause de 15 minutes,
26 ce qui va permettre au conseiller de la Commission de pouvoir se rencontrer et de
27 s'assurer que toutes les questions sont coordonnées à vos encontre. Si vous voulez
28 bien nous attendre, pendant 15 minutes, on vous reviendra. Merci beaucoup.

1 **LA GREFFIÈRE DANLENE SUTHERLAND** : Merci! Les
2 procédures sont en pause maintenant, elles vont reprendre dans 15 minutes.

3 --- L'audience est en pause à 9:39 a.m.

4 --- L'audience est reprise à 9:59 a.m.

5 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Les avocats des participants ont
6 des questions pour les deux témoins. Donc, je donne la parole à eux.

7 **Me GILLIAN HNATIW**: Oui, merci beaucoup. Donc, veuillez
8 indiquer aux témoins qui vous représentez.

9 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Encore une fois, merci docteurs
10 McCulloch et Maher. Nous avons des questions pour vous. Et les avocats vont, tour à
11 tour, vous indiquer les personnes qu'ils représentent.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANASTACIA MERRIGAN :**

13 **Me ANASTACIA MERRIGAN**: Bonjour! J'apprécie que vous ayez
14 décidé de veiller jusqu'à minuit pour répondre à nos questions. Je m'appelle Anastacia
15 Merrigan, je représente les... l'association des maisons de transitions de Nouvelle-
16 Écosse, en coalition avec deux autres organisations : Be The Peace Institute et les...
17 Hébergement Femmes Canada.

18 J'ai plusieurs questions pour vous. Donc, visons à préciser
19 quelques éléments de vos rapports, ou de votre comparution.

20 D'abord une question sur le fait de maintenir en silo la violence
21 fondée sur le genre, quand on examine des événements de pertes massives. Et
22 l'importance de l'intégration de la violence fondée sur le genre dans toutes enquêtes sur
23 un événement de pertes massives. Donc, quelle est l'importance de cela?

24 **Dre JUDE McCULLOCH**: Moi je pense que nous dirions qu'il est
25 absolument essentiel de le faire. Il est impossible de comprendre la dynamique des
26 événements de pertes massives sans comprendre les liens entre les liens entre la
27 violence fondée sur le genre et cette agression-là. Elle est, comme notre rapport
28 indique, plusieurs des agressions donnant lieu à des pertes massives sont des in... des

1 cas de violences fondées sur le genre. D'autres sont une combinaison où la violence au
2 foyer ou conjugale est entremêlée à la... à une violence publique.

3 **Dre JANEMAREEE MAHAR:** Mais il est essentiel que la recherche
4 le fasse. Et que cette enquête considère cette question. Il devient de plus en plus
5 évident que les attitudes hostiles et misogynes et la volonté de... de commettre la
6 violence fondée sur le genre dans un contexte privé, est associée... sont associées
7 avec d'autres formes de violences publiques. Et les études récemment publiées qui
8 portent sur plusieurs pays indiquent que des personnes arborant ces attitudes
9 misogynes sont plus susceptibles de... d'agir. Et donc, de mettre en œuvre ces
10 programmes violents, visant un changement. Donc, il y a quelque chose dans tout cela
11 qui représente un moteur ou un facteur menant à la violence.

12 **Me ANASTACIA MERRIGAN :** Merci de vos réponses. En lien
13 avec cela, je voudrais savoir votre avis sur le... le moment de faire cette enquête.
14 Laissez les enjeux de violence fondée sur le genre pour la fin de l'enquête. Est-ce que
15 cela a un impact sur les résultats ou les conclusions de l'enquête?

16 **Dre JUDE McCULLOCH:** Quand vous parlez de l'enquête, vous
17 parlez de quoi? De la Commission ou de l'enquête policière, ou quoi?

18 **Me ANASTACIA MERRIGAN :** On s'intéresse à votre opinion sur
19 l'enquête policière et aussi toutes enquêtes publiques.

20 **Dre JUDE McCULLOCH:** Moi, je crois que mon opinion serait, en
21 tant qu'enquêteur, vous devez percevoir, vous apercevoir des liens, des liens potentiels
22 dès le début. Car il s'agit d'un ensemble de circonstances qui se présentent souvent.
23 Donc, on devrait bien être... tenir compte de cela.

24 **Dre JANEMAREEE MAHAR:** Je crois que la question que vous
25 avez posée, et la préoccupation que vous exprimez reflètent cette mise en silo des
26 violences publiques et privées, justement. Dans le sens que, si on avait une structure
27 ou un cadre selon... dans lequel la violence serait vue de manière plus unifiée, il ne
28 serait plus question d'étudier la violence fondée sur le genre au début ou à la fin, parce

1 que cela ferait partie intégrante de votre considération des faits.

2 Pour ce qui est des... on a vu, à (inintelligible), par exemple
3 récemment, que la personne, la première personne tuée était la grand-mère du tireur.
4 Et cela disparaît assez rapidement, dans la discussion publique. Pourtant, cet un
5 événement essentiel. Comme Jude a dit, il faut s'assurer d'inclure toutes les personnes
6 impliquées dans l'événement de pertes massives. Et que l'on comprenne cet
7 événement comme un tout, afin d'y répondre.

8 **Me ANASTACIA MERRIGAN :** Donc, ce qui m'amène à une autre
9 question. Si le fait de concevoir l'événement de pertes massives comme étant une...
10 comme commençant pas une agression contre des inconnus, et non pas des... des
11 membres d'une famille, est-ce que cela peut avoir l'effet d'obscurcir la vraie nature de...
12 de l'impact sur la famille, ou sur l'implication... la teneur ou la...

13 **Dre JANEMAREEE MAHAR:** Oui, effectivement, quelle violence a
14 eu lieu? C'est cela qui est perdu de vue. Ce que les études démontrent sur le lien intime
15 entre la commission de... d'une violence fondée sur le genre et des agressions
16 impliquant ou donnant lieu à des pertes massives est là. Ces gens ont, souvent, sont
17 engagés. Ils ont un engagement pour commettre la violence fondée sur le genre en
18 public. Il est très important de comprendre et de tenir compte de ce... cela comme un
19 tout, afin de bien comprendre ce qui se passe. On espère que par la... cela, on pourra
20 améliorer la sécurité du public.

21 **Dre JUDE McCULLOCH:** Ne pas... il est certain que les aspects
22 des... publics des attaques impliquant des pertes massives ou ces attaques qui n'ont
23 pas une composante privée ont... ces aspects publics attirent beaucoup d'attention et
24 cela créé une fausse impression sur la vraie nature de ces attaques et de ces... de
25 leurs victimes. En minimisant ce lien, nous diminuons notre compréhension. Ce n'est
26 pas qu'une séparation, c'est une... c'est aussi une hiérarchie. On peut dire que la
27 violence publique est plus sérieuse, plus grave, mais si on veut prévenir ces attaques, il
28 faut prendre au sérieux la violence fondée sur le genre. Donc, cela nous empêche de

1 vraiment, vraiment répondre à ces... ces incidents correctement.

2 **Me ANASTACIA MERRIGAN :** Vous avez parlé des différentes
3 catégories en maints détails, de lien entre les liens... les liens entre la violence fondée
4 sur le genre et les... les événements de pertes massives. Est-ce qu'un événement de
5 pertes massives peut tomber dans plusieurs de ces catégories? Par exemple, est-ce
6 que, un tel événement peut être motivé par la misogynie et aussi faire partie d'un
7 continuum de violence au foyer ou conjugale? Ou toute autre catégorie identifiée?

8 **Dre JUDE McCULLOCH:** Je crois que l'on dirait, absolument.
9 Qu'absolument l'une des prémisses de principes de base de notre travail c'est de...
10 d'étudier... et le fait donc, de regarder par le filtre de la violence fondée sur le genre,
11 c'est donc de découvrir cette hiérarchie, cette société patriarcale dans laquelle les
12 hommes ont certains rôles et les femmes ont des rôles inférieurs. Qu'elles devraient
13 donc se comporter de façon appropriée. Et que tout cela fasse partie de la violence
14 fondée sur le genre. Sur les griefs, tout cela fait partie... donc ça fait partie des griefs
15 des hommes. Donc, il y a les fils conducteurs entre toutes ces catégories et toutes ces
16 typologies.

17 **Dre JANEMAREEE MAHAR:** Je peux dire aussi qu'il y a une
18 contradiction, en quelque sorte. Parce qu'on parle d'un continuum de violence, mais...
19 et pour faire cela... Mais... mais afin de décortiquer le problème, on a parlé des
20 catégories. Mais on parle du débordement entre les différentes catégories. Entre, par
21 exemple, le fait qu'une femme soit ciblée spécifiquement et le fait qu'il y ait une histoire
22 de violence familiale. La misogynie est présente dans beaucoup de cas. Peut-être la
23 plupart des cas de femmes ciblées spécifiquement où l'auteur a aussi un historique de
24 violence fondée sur le genre. Les catégories sont utiles, mais elles ne sont pas
25 absolument rigides.

26 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** Vous avez parlé aussi beaucoup de
27 l'importance de s'éloigner de l'idée que des attaques sur une femme particulière sont
28 des événements déclencheurs et non pas des éléments intégraux de l'évènement en

1 tant que tel. Pouvez-vous dire quel est l'impact de cette constatation sur les
2 recommandations éventuelles qui pourraient être éventuellement produites? Est-ce que
3 cela aurait un effet sur les recommandations?

4 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, en ce sens que cela peut nous
5 faire perdre de vue un aspect fondamental ou important, cela pourrait donc avoir pour
6 effet de diminuer l'importance de ce facteur. Par exemple, il y avait eu une mauvaise
7 évaluation de risques dans un cas et cela a donné lieu à des résultats néfastes. Je crois
8 que le principe va au-delà de cet exemple-là. S'il n'y a... si on ne tient pas compte de
9 tous les évènements et que l'on n'y voit pas les liens, on pourrait... on ne voit pas les
10 liens entre eux, on pourrait manquer ou perdre de vue un élément déclencheur. Les
11 déclencheurs font partie de la violence au foyer, l'homicide. La notion de la
12 provocation : plusieurs administrations ont enlevé le fait de la provocation parce qu'il y a
13 déjà une tendance dans nos sociétés de dire « bon, elle m'a provoqué », « elle avait
14 une aventure », « elle est sortie avec quelqu'un », « elle a fait quoi que ce soit », et
15 cela, donc, tient lieu de justification étant donné nos présuppositions sur ce que les
16 femmes devraient ou ne devraient pas faire. L'utilisation de ce vocabulaire, bien que
17 commune, suggère que l'acte initial n'est pas significatif, car il s'agit de précurseur et
18 cela renforce d'autres stéréotypes liés aux évènements qui font l'objet d'enquêtes.

19 Pour nous, il est important que les personnes ayant une certaine
20 influence, les chercheurs, et dans la sphère publique, que les leaders utilisent un
21 vocabulaire correct et que ces personnes ne fassent pas des déclarations indiquant que
22 les femmes étaient responsables ou partiellement responsables de la violence commise
23 contre elles, donc, de façon à pardonner en quelque sorte la violence, car cela aurait
24 pour effet d'inciter peut-être d'autres personnes de voir la chose de la sorte.

25 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** À part les préjudices représentés
26 par ce stéréotype, ce n'est pas mentionné dans votre communication, mais je me
27 demande si vous connaissez d'autres études qui exploreraient comment ce stéréotype
28 pourrait affecter l'expérience des femmes et dans les cas de violence au foyer, et

1 comment cela pourrait aider à maintenir la sécurité des autres.

2 **Dre JANEMAREE MAHER:** Les mères de famille vont toujours
3 évaluer le risque de quitter ou de rester, elles vont toujours essayer de protéger les
4 enfants. Elles veulent trouver un mécanisme. Ces risques sont dynamiques aussi, ces
5 risques sont changeants. Parfois, les femmes vont rester pour préserver la sécurité des
6 enfants ou d'autres membres de la famille, car elles croient que quitter la relation
7 donnerait... occasionnerait une menace.

8 Je suis sûre que dans le contexte canadien, comme dans le
9 contexte australien, il y a beaucoup de données qui indiquent que le fait de quitter une
10 violence... une relation violente ou abusive est le moment le plus dangereux, c'est le
11 moment où la femme est susceptible d'être abattue par le conjoint, et on porte de plus
12 en plus d'attention à la question du ou à la notion du contrôle coercitif. C'est le travail
13 explicite effectué par le responsable pour essayer de rendre la femme dépendante,
14 comme l'accès à l'argent. Il s'agit d'un ensemble de faits qui attire beaucoup d'attention
15 dans le monde. L'utilisation, par exemple, des applis permettant de suivre quelqu'un sur
16 le téléphone, ça permettrait à l'homme de savoir où est... ou se trouve la femme, la
17 conjointe à chaque instant ou à qui elle parle, et ainsi de suite.

18 Et le contrôle coercitif est très important parce que ce que l'on sait
19 des homicides de conjointes, c'est que souvent il y a eu des contacts avec des services
20 sociaux avant l'évènement, donc ces mécanismes de contrôle et des localisations dans
21 la relation sont importants. Il faut en tenir compte. Souvent, les femmes ne vont pas
22 quitter la relation face aux problèmes ou aux préoccupations en matière de sécurité,
23 mais aussi, on ne croit pas toujours ce que les femmes disent, et cela... dans la
24 société, et ça, c'est une barrière pour que les femmes doivent surmonter si elles veulent
25 quitter une relation abusive.

26 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** Docteure McCulloch, avez-vous
27 quelque chose à ajouter?

28 **Dre JUDE McCULLOCH:** Non. Je ne connais pas d'études en ce

1 sens. Je pense qu'elle a bien répondu à la question.

2 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** Vous avez remarqué aussi dans
3 votre rapport l'importance de comprendre les liens entre les relations entre l'auteur d'un
4 évènement de pertes massives et ses victimes. Dans... selon vous, quelle est
5 l'importance du contexte... de ce contexte au-delà de la femme ciblée? Quelle est
6 l'importance de bien identifier ces relations entre l'auteur et ses autres victimes?

7 **Dre JUDE McCULLOCH:** Je crois qu'il est essentiel de mieux
8 comprendre ses relations, et surtout les liens fondés sur le genre dans la mesure du
9 possible afin de bien comprendre ses relations avec les victimes, des inconnues, au
10 moins les gens qui étaient connus aussi, toutes ses victimes dans le passé. Il faut
11 savoir ces choses, il faut les explorer. Il faudrait avoir une base de données qui
12 comprenne ces données, mais on ne l'a pas. Donc, même les informations de base :
13 est-ce que c'était une conjointe, une copine, quelqu'un qui avait été harcelé
14 sexuellement par l'agresseur dans le passé, toutes les relations. Je pense qu'on va
15 découvrir que les attaques de masse publiques dans le sens où... c'est en raison d'un
16 manque de débats dans certains cas.

17 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** Merci.

18 Je vais juste vérifier si la question a été répondue.

19 Dernière question. Vous l'avez rapporté, je pense que vous l'avez
20 bien expliqué par rapport à la police et aussi les médias qui suggèrent que les victimes
21 sont quelque part responsables de la violence fondée sur le genre ou des violences
22 privées, qu'elles sont... ne sont pas appropriées, peuvent même être dangereuses et
23 encourager la violence. Seriez-vous d'accord que c'est... dans le contexte d'autres
24 déclarations dans le cadre l'enquête de la Commission au sujet des pertes massives,
25 seriez-vous d'accord que les déclarations faites par... dans le contexte de ces enquêtes
26 que ça va suggérer de façon implicite que les victimes sont quelque part responsables
27 ou que la violence privée est moins nuisible que la violence publique? Est-ce qu'elles
28 sont pareilles en termes de dangerosité par rapport aux médias et à la police?

1 **Dre JUDE McCULLOCH:** Je pense que le point indique... enfin, ou
2 la déclaration indique que... quelle circulation publique? Ça ne doit pas être encouragé,
3 ça doit être découragé. Ça a tendance à aller vers cette dichotomie entre la prévalence
4 publique et aussi la... une dichotomie hiérarchique par rapport à quelque chose de
5 moins violent et ce qui est contraire à la réalité.

6 **Dre JANEMAREE MAHER:** Je pense que l'un des outils que nous
7 avons constitués la prévention. Nous reconnaissons déjà que, lorsqu'on éduque les
8 enfants dans les écoles, par exemple si jamais il y a des déclarations, les enfants, ils
9 répondent bien, et donc, ça peut être... ça peut constituer un cadre d'assurer la sécurité
10 pour nous tous et toutes. Donc, il y a un sens où chacun qui s'exprime, que ça soit dans
11 un contexte public ou privé, c'est de prendre au sérieux la compréhension totale que la
12 violence est inacceptable et que toute ouverture que l'on offre pour, par exemple, dans
13 le cadre de justifications ou autres, serait ou aurait tendance à soutenir ou à justifier un
14 peu un contexte privé, dans les coulisses. Donc, on va dire qu'ils sont tous
15 interconnectés, que c'est... il est question de commencer à comprendre et à en parler
16 de différentes façons.

17 **Me ANASTACIA MERRIGAN:** Merci. C'était là toutes mes
18 questions.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ERIN BREEN:**

21 **Me ERIN BREEN:** Bonjour, Commissaires.

22 Bonjour, Professeures, et bonne soirée aussi. Mon nom est Erin
23 Breen et je suis avocate de la Coalition Avalon Women's Awareness Within. Je suis
24 convaincue que je serai... je vais faire de mon... en sorte à ce que je vais être très
25 efficace.

26 On vous remercie au nom de nos clients pour l'excellent travail que
27 vous faites, pour votre présence ici, pour toutes les informations que vous nous avez
28 fournies.

1 Mesdames les professeures, la question... la première question, je
2 pense qu'un commentaire que vous avez fait, Docteure Maher, au sujet de la violence
3 dont on ignore, et c'est quelque chose qui est abordé dans votre rapport à la page 5, et
4 vous avez noté sur les études qui sont en particulier des études canadiennes, j'ai
5 quelques questions au sujet de ces rapports, en particulier nous comprenons du rapport
6 Barrett que la plupart de la violence, des incidents de violence intime où la police est
7 intervenue, c'est des rapports qui ont été faits individuellement plutôt que l'intervention
8 de la police. Est-ce que c'est bien ça?

9 **Dre JANEMAREE MAHER:** Oui, c'est bien ça. Bien sûr, la
10 plupart... dans la plupart des juridictions, le lien commun, c'est qu'il y a quelqu'un qui
11 demande de l'aide à la police et c'est comme ça que les policiers arrivent et sont
12 impliqués.

13 **Me ERIN BREEN:** Et je pense aussi que ce que nous avons
14 compris du rapport, qu'au Canada en particulier, je pense que c'est une étude de 2018
15 qui a été mise à jour en 2021, que pas mal de femmes qui ont eu l'expérience ou qui
16 ont l'expérience de violence intime ne font pas appel à la police, et je pense qu'on parle
17 de 65 % de ces cas.

18 **Dre JANEMAREE MAHER:** Ce sont les statistiques exactes. C'est
19 un lieu commun, on sait que c'est probable, il y a cette probabilité qu'il y a un tout petit
20 pourcentage de violence intime qui est rapporté. Les agressions sexuelles et d'autres
21 violences, les gens ne le rapportent pas à la police. Très souvent, ils n'appellent pas la
22 police parce qu'ils savent... ben, ils disent que c'est très difficile d'appeler la police et
23 que ce n'est pas nécessairement le soutien qui va arriver, et donc, ces expériences
24 constituent souvent des éléments récurrents dans le contexte où ça va dépendre de la
25 police... de la personne dont il est question. Donc, parfois on fait appel à une personne
26 pour se sentir en sécurité en raison de violences domestique ou conjugale et qui
27 s'accumulent avec le temps, et donc, lorsqu'il y a... ça arrive pour la première fois, on
28 ne va pas le faire.

1 **Me ERIN BREEN:** Oui, et ç'a été noté aussi pour... c'est-à-dire les
2 femmes qui ont appelé ont reçu, en fait, des réactions assez dédaigneuses, on va dire.
3 Aussi, on suggère qu'il y a des variations socioéconomiques par rapport aux
4 motivations de la femme lorsqu'il... des femmes lorsqu'il est question d'appeler la
5 police. Connaissez-vous cela aussi dans le contexte australien? Ça existe-t-il?

6 **Dre JUDE McCULLOCH:** Oui, dans certains cas, il y a les femmes
7 victimes qui vont être très méfiantes sur la base de l'historique et aussi par rapport à
8 l'expérience d'une implication de la police – les femmes des Premières Nations, entre
9 autres. L'Australie a tout un historique peut-être similaire à celui du Canada par
10 rapport... vis-à-vis des Premières Nations et des femmes des Premières Nations qui ne
11 vont pas appeler la police pour des réactions et pour leurs victimes. Mais, oui, bien sûr,
12 il y a d'autres facteurs de marginalisation.

13 **Dre JANEMAREE MAHER:** Entre autres, les femmes réfugiées,
14 les femmes immigrantes ne vont pas se sentir très à l'aise d'appeler la police parce
15 qu'elles sont sûres que, en raison de leur état, elles ne sont pas sûres d'être... que leur
16 sécurité soit assurée, et donc, ce qui est souvent identifié, c'est que comment les
17 victimes se présentent ou elles présentent un aspect important pour justement avoir de
18 la crédibilité. Donc, bien sûr, il y a la sécurité économique, il y a la responsabilité de
19 pouvoir présenter, bien sûr, pour avoir plus de probabilités, avoir une réaction positive,
20 et donc... aussi, les femmes handicapées qui luttent souvent pour pouvoir
21 communiquer et avoir droit à des réactions en raison des... bien sûr, des présomptions
22 de sécurité, de présence. Et donc, il y a une mauvaise identification des victimes de la
23 violence qui a lieu au sein, donc, des relations et aussi les écarts et les disparités pour
24 les rapporter à la police.

25 **Me ERIN BREEN :** Oui, merci. Et comme au Canada, j'imagine
26 qu'en Australie, pour ce qui est des réactions, ça a été la justice pénale qui a réagi,
27 donc, au fil des années, n'est-ce-pas?

28 **Dre JUDE McCULLOCH :** Je pense que les sources sont... ça

1 relevait... ça relève du litigieux, du contentieux. Il y a par exemple, pour ce qui est du
2 contrôle coercitif, c'est juste ceux qui sont contre ça sur la base de la criminalisation,
3 c'est-à-dire toute action... qui est offensive à l'égard des femmes est considérée
4 comme telle et aussi, le maintien de l'ordre, la justice... Le système de justice ne donne
5 pas de bons résultats, assez souvent. Donc plusieurs femmes, donc en particulier des
6 femmes sont marginalisées.

7 **Me ERIN BREEN** : Oui, j'avais noté aussi que vous avez fait
8 référence à un Lee Goodmark (phon.), qui travaille dans ce domaine, qui a évoqué
9 justement les approches dans ce sens-là et évidemment, c'est quelque chose que je
10 suis certaine qu'on va explorer avec la Commission.

11 Ma prochaine série de questions, Mesdames les professeures... je
12 sais que vous deux avez été personnellement impliquées pour ce qui est de la mise en
13 œuvre des recommandations en 2016 dans l'État de Victoria, dans votre pays? On
14 parle de 200 recommandations qui sont en fait... dont la mise en œuvre est en cours,
15 n'est-ce-pas?

16 **Dre JANEMAREE MAHER**: Oui.

17 **Me ERIN BREEN** : Pour réduire, justement, ou diminuer la
18 violence familiale, y compris la violence à l'égard des femmes et des enfants. Je
19 voudrais vous poser la question, justement ; je sais que c'est probablement trop tôt pour
20 justement mesurer ou évaluer les résultats puisque vous êtes les membres qui
21 supervisez la mise en œuvre de ces recommandations. Avez-vous été en mesure
22 d'évaluer, de mesurer l'efficacité ou s'il y a eu des changements en Australie, comme
23 conséquences par rapport à ces recommandations?

24 **Dre JUDE McCULLOCH** : Les recommandations dans l'État de
25 Victoria, je pense que c'est un paysage assez compliqué. Il y a eu beaucoup
26 d'investissement, il y a eu beaucoup de bonne volonté qui a été mise à contribution par
27 rapport au leadership aussi local. Il est très dur de mentionner ou d'indiquer les
28 changements. Je pense qu'il y a certaines suggestions, des changements d'attitude,

1 mais... bien sûr, une fois que l'on augmente la reconnaissance de la violence des
2 familles, on a besoin aussi d'augmenter la reconnaissance et l'implication ou le rapport,
3 plutôt.

4 Donc, il y a des arguments qui disent que les attentes des femmes
5 ont été élevées, donc il y a beaucoup d'investissement dans le maintien de l'ordre.
6 Donc, sur la surface, tout est correct. Mais ce qui se passe, en fait, en dessous est plus
7 compliqué, en fait. Par exemple, en 2016, il était question de violence de famille qui
8 était prise en considération. Donc, c'était une bonne chose à dire parce que... en
9 parlant de mal qui a été fait en Australie, c'est très important pour le terrorisme, entre
10 autres.

11 Je pense que c'est une longue conversation, justement contourner
12 toutes cette question par rapport aux recommandations – par exemple, le partage
13 d'information aussi. Mais aussi, les femmes des Premières Nations restent
14 suspicieuses, restent... elles doutent toujours par rapport au partage de l'information
15 parce qu'elles pensent que le rapport de violence familiale et à l'égard des enfants...
16 c'est-à-dire qu'elles ont peur et cette peur n'est pas infondée. Donc, il n'y a pas de
17 question insignifiante concernant les femmes des Premières Nations; en particulier,
18 l'inconvénient de se sentir, d'être craintive par rapport à ce sujet.

19 **Dre JANEMAREE MAHER:** Je pense que l'un des domaines où il
20 y a eu quand même de la valeur ajoutée de la réussite par rapport aux autres systèmes,
21 au service de systèmes... il y a des programmes qui ont été établis pour répondre
22 justement à cela par d'autres services et il y a plusieurs choses historiques et entre
23 autres, le partage des informations, en particulier avec la reconnaissance que ça ne
24 marche pas très bien pour les groupes marginalisés. Mais nous avons des systèmes...
25 il y a des occasions de partager les risques de reconnaître le fait que ça soit privé, il y a
26 toujours un risque et que la sécurité doit être le point de mire de tout ce travail pour qu'il
27 y ait un changement. Et donc, le changement – la femme doit se sentir en sécurité, doit
28 vivre la sécurité et la sûreté. Et donc, ce sont des points où il y a eu d'importants

1 engagements; entre autres, Victoria a un Commissaire de familles. Vous savez, en haut
2 du pilier, il y a de la visibilité et aussi, on voit l'engagement vis-à-vis du public.

3 Mais il reste encore des écarts, il reste encore des lacunes qui
4 doivent être abordées. On parle de 200 et quelques recommandations et pas mal
5 d'entre elles sont toujours en cours.

6 **Me ERIN BREEN** : Merci. Je sais que ça couvre une partie très
7 large, mais je sais que les recommandations, peut-être qu'on pourrait les regarder dans
8 un certain sens. L'une des recommandations, justement, en particulier, c'est la
9 recommandation d'élaborer un cadre des options qui va couvrir les violences familiales.
10 Est-ce que c'est une option courante en Australie?

11 **Dre JUDE McCULLOCH** : Je ne pense pas. Je pense que c'est
12 très controversé en ce moment. Je pense que ça a été plus activé lorsque la violence
13 de l'auteur n'a pas été prise en considération au sein de la famille.

14 **Dre JANEMAREE MAHER**: Donc, c'est un espace où il y a
15 beaucoup de bonne volonté pour saisir l'occasion de restaurer la conversation, la
16 discussion. Mais je pense que ça a progressé dans un sens par rapport aux autres
17 recommandations parce que c'est une question... donc si, d'une part, on veut renverser
18 ou inverser la tendance de façon particulière et si on reconnaît que la violence est liée à
19 des relations hiérarchiques familiales... Vous savez, il y a eu certains soucis qui ont été
20 exprimés par certains praticiens des victimes en premier lieu, dans lesquels ils ont
21 essayé de trouver des solutions et où il n'était pas nécessaire de restaurer la sûreté et
22 la sécurité. Donc, c'est toujours... il y a une grande implication.

23 **Me ERIN BREEN** : Merci beaucoup pour cela. Et en fin de compte,
24 je voudrais vous poser la question à vous deux – et je ne sais pas si vous pouvez parler
25 de cela. Par rapport à l'engagement d'un plan national en Australie depuis 2010...
26 maintenant, on est 2022 et je comprends que votre plan d'action, il y a un
27 investissement important qui se concentre sur la prévention et l'intervention qui sont
28 intégrées, en fait, dans ce plan. Et je pense que c'est la même question : est-ce qu'il y a

1 eu certaines façons de mesurer, d'évaluer comment les choses ont changé ou
2 comment elles s'améliorent, si amélioration il y a?

3 **Dre JUDE McCULLOCH** : Très bonne question. Allez-y,
4 JaneMaree.

5 **Dre JANEMAREE MAHER**: Oui, une très difficile question à
6 répondre. J'ai fait une analyse très déprimante suite... 12 années de suite au plan
7 d'action et nous n'avons vu aucun changement sur le plan des droits en matière
8 d'homicides chez la partenaire intime. C'est un indicateur à haut niveau de ce qui se
9 passe. En dessous de tout cela, c'était un résultat troublant.

10 Il y a eu pas mal d'investissement, mais je vous dirais que
11 l'investissement dans des choses comme la sécurité territoriale, comme on l'appelle et
12 d'utiliser le contre-terrorisme est beaucoup, beaucoup plus que les investissements
13 dans les services consacrés aux femmes et le soutien économique pour ceux qui sont
14 déplacés et la fourniture de logement. L'un des facteurs émergents dans ce plan
15 national – on va en faire l'examen, étant donné que le gouvernement vient de changer –
16 c'est le besoin d'intégrer le logement et l'égalité économique comme des éléments
17 essentiels, de changer la vision. L'insécurité économique fait que les femmes doivent
18 rester, ça crée des risques pour les femmes en premier lieu et cela réduit les options. Et
19 le premier plan national, le premier plan d'action national n'abordait pas le logement ni
20 l'égalité économique chez les femmes et l'insécurité et sa contribution à la violence
21 familiale. Il s'agit d'une conversation nationale importante en ce moment – mais comme
22 vous dites, ça fait 12 ans que ça se passe.

23 Et il y a certainement bien plus de sensibilisation, mais c'est difficile
24 de dire que moins de femmes et d'enfants sont touchés. Mais il me semble que ce n'est
25 pas le cas.

26 **Dre JUDE McCULLOCH** : Mais c'est une bonne question, Erin –
27 vous avez dit juste, en fait. Les deux plus grandes critiques du plan national, du plan
28 d'action national, c'est qu'il n'y a pas de façon de mesurer les résultats. Lors des

1 consultations les plus récentes du plan national le plus récent, qui est vraiment dans
2 l'esprit des gens, on doit faire mieux pour mesurer.

3 **Me ERIN BREEN** : Alors, un grand merci pour vos contributions.

4 Voilà mes questions.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Maître Hniatiw?

6 **Me GILLIAN HNATIW** : Je n'ai pas d'autres questions pour les
7 docteurs Maher et McCulloch. Peut-être que les commissaires ont des questions, si
8 vous pouvez rester là et rester un peu plus longtemps?

9 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Madame la commissaire
10 Fitch?

11 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci bien, Docteurs, pour votre grande
12 contribution. Toutes mes questions ont été répondues jusqu'à date en fonction de votre
13 excellent rapport et des questions posées par les participants qui sont profondément
14 engagés en ce qui a trait à ce travail, c'est vraiment génial. Je voudrais bien continuer
15 la discussion parce que j'ai beaucoup à dire au sujet de votre travail excellent et j'ai
16 hâte de le faire dans nos recommandations à l'avenir.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Madame la commissaire Stanton?

18 **COMMISSAIRE STANTON**: Merci. Il y a quelques points de votre
19 rapport pour lesquels je voudrais un peu plus de détails.

20 Il y a une mention à la page 27, notamment, où vous faites mention
21 de recherche en ce qui a trait à la relation entre la pandémie et une prévalence
22 augmentée d'homicides chez les partenaires intimes et vous dites qu'il y a des
23 recherches sur les augmentations de ce genre de violences dans les milieux ruraux et
24 éloignés du Canada. Pouvez-vous nous parler de cela, s'il vous plaît?

25 **Dre JUDE McCULLOCH** : Pouvez-vous répondre à la question,
26 JaneMaree?

27 **Dre JANEMAREE MAHER**: Pourriez-vous nommer?

28 **COMMISSAIRE STANTON**: Oui, c'était le rapport Moffett de 2020,

1 la référence Moffett 2020, page 27.

2 **Dre JANEMAREE MAHER:** Il y a un modèle systémique qu'on
3 reconnaît depuis longtemps que dans les collectivités rurales et éloignées au Canada et
4 ailleurs, on a souvent accès à des armes à feu et un manque d'accès à des services. Et
5 ces deux facteurs-là combinés ensemble peuvent créer des risques assez... très
6 particuliers. Évidemment, pendant la pandémie, à travers le monde, dans toute une
7 foule de contextes, il y a eu une reconnaissance qu'il y a eu augmentation sur le plan
8 de violence entre partenaires intimes et ainsi, une augmentation des homicides. C'est
9 inégal et c'est mesuré de façon inégale. Sur le plan de ces taux-là, lorsque le
10 mouvement, la mobilité des gens est limitée, ça va changer la façon que les
11 pourcentages se présentent.

12 **COMMISSAIRE STANTON:** L'autre point soulevé dans le rapport,
13 si vous pourriez nous en parler davantage, c'est à la page 32. Vous dites assez
14 clairement que la réponse ne semble pas être... l'affectation de davantage de
15 ressources aux services policiers. Mais vous suggérez toutefois, parmi d'autres choses,
16 la mise en application cohérente de politiques et de pratiques devrait être soutenue par
17 des mécanismes de redevabilité robustes internes et externes, notamment le
18 développement de méthodes de formation pour les forces. Quels sont les mécanismes
19 de redevabilité qui pourraient nous aider, qui pourraient être utiles?

20 **Dre JUDE McCULLOCH :** Mon point de vue, étant donné mon
21 vécu, ayant travaillé beaucoup sur la redevabilité de la police, pour les gens qui
22 prennent contact avec des victimes, les gens avec qui... la façon d'aborder les auteurs
23 des crimes, c'est qu'il faut des mécanismes de redevabilité robustes et indépendants.

24 Je ne connais pas les détails au niveau des mécanismes de
25 redevabilité au Canada dans les provinces, mais en Australie, c'est une démocratie
26 avancée. Dans notre étude, à Victoria, il y a une compétence de progressiste à gauche;
27 plus de 90 % des enquêtes par la police... en fait, on est censé voir des... les
28 (inintelligible) doivent être surveillées par une instance indépendante. L'ONU a toute

1 une foule de recommandations sur les mécanismes de plainte indépendante conformes
2 aux droits de la personne en matière de la police; dans ce contexte-ci, c'est très
3 important.

4 Ce que la recherche démontre au niveau de la violence familiale et
5 les forces policières, c'est qu'il y a souvent des bonnes politiques, mais on ne fait pas
6 bien l'application de ces politiques-là. Et il y a un devoir de diligence de la part de la
7 police, mais il y a un certain niveau d'impunité, alors ces mécanismes doivent être forts
8 et indépendants – alors, qu'il n'y ait pas un sens d'impunité de la part de la police.

9 Également, il y a l'enjeu de la redevabilité à l'interne – cela pourrait
10 faire partie de cela. Également, on a un enjeu des policiers qui sont des auteurs de
11 formes de violence; tout un enjeu (inaudible, mauvaise qualité de son) à Queensland,
12 où les tendances masculinistes des organisations comme la police et les militaires
13 peuvent donner lieu et c'est une réflexion qui (inaudible, mauvaise qualité de son) de la
14 collectivité. Il y a des auteurs parmi les policiers et c'est important qu'ils soient abordés
15 comme il se doit, comme la politique le veut et que l'organisation ne les protège pas. Ça
16 pose particulièrement problème pour les victimes et les survivants lorsque l'auteur est
17 un policier. Est-ce que c'est une bonne réponse à votre question?

18 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci. Docteur Maher, aviez-vous
19 quelque chose à ajouter?

20 **Dre JANEMAREE MAHER:** Seulement ces questions-là au sujet
21 de la police deviennent intensives, difficiles dans les milieux ruraux et éloignés, où il y a
22 un anonymat en matière de chercher des polices. L'anonymat n'est pas possible
23 lorsqu'on cherche le soutien de la part de la police, étant donné la nature et les
24 interconnexions dans ces collectivités-là. Dans les villes éloignées d'Australie qu'on a
25 visitées, il n'y avait pas de façon de signaler un évènement, un incident ou même
26 chercher du soutien d'un service non policier; faire ainsi révélera le tout à la
27 communauté tout entière, cela révélera toute une foule de choses. Certains
28 emplacements où les services policiers, ça devient compliqué et il y a moins

1 d'occasions pour que ce soit efficace. Comme Jude disait, une récurrence déprimante
2 d'incidents où les procédures policières n'ont pas été suivies, comme détaillées dans les
3 engagements dans les services... au sein des services policiers, où la politique
4 détermine (inintelligible). Intervient. Voilà comment on prend au sérieux les plaintes. Et
5 les résultats de cela sont. Souvent, une force policière dira : On a vu ceci, (inintelligible)
6 il y a quelques mois. Bon (inintelligible) de police dit : On va faire davantage de
7 formation. C'est difficile de dire que c'est suffisamment de (inintelligible), la formation
8 très essentielle, oui. Mais il faut également un engagement pour faire le suivi de ce que
9 la formation suggère comme meilleure pratique, si ce n'est pas la pratique qui est
10 adoptée dans le contexte.

11 **COMMISSAIRE STANTON** : Un grand merci à vous deux pour un
12 rapport très utile. Et de nous avoir rejoints là où il fait tellement tard! Je vais redonner le
13 micro au... à monsieur le Commissaire MacDonald pour remercier de façon formelle.

14 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Un grand merci à vous deux,
15 docteurs McCulloch et docteur Maher. Au nom de la Commission, je veux vous
16 remercier. En fait, sur trois volets, si vous voulez bien. Tout d'abord, de façon générale,
17 de votre travail que vous faites pour nous tous. Vos travaux érudits courageux et
18 importants. La promotion de changements importants. C'est un legs en cours et c'est fort
19 apprécié. C'est avantageux pour nous tous.

20 En deuxième lieu, un grand merci pour votre rapport soigné...
21 soigneux, soigneusement préparé. C'était très important pour notre travail important. Ça
22 s'aligne précisément au mandat précis de notre (inintelligible).

23 Et en troisième lieu, peut-être ce qu'il y a de plus important, un
24 grand merci de nous avoir rejoints aujourd'hui pour ajouter énormément de valeur à
25 votre rapport bien réussi. Vous continuez d'offrir un grand service à nous tous. Au sein
26 de la Commission, nous cherchons à atteindre... obtenir les meilleures expertises, peu
27 importe là où ça se trouve. Et dans cette instance, ça signifie de vous garder bien au-
28 delà de minuit, et nous sommes encore... davantage reconnaissants de cela. Un grand

1 merci, remerciement pour votre contribution à la Commission et pour nous aider à ce
2 qu'on espère, seront des recommandations importantes et pragmatiques. Un grand
3 merci!

4 **Dre JUDE McCULLOCH** : Un grand merci, encore une fois pour
5 l'occasion.

6 **Dre JANEMAREE MAHER**: Oui, merci. Ce fut un privilège.

7 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Maître Hnatiw, vous allez faire la
8 présentation, peut-être on... faudra... ce sera bien de prendre une pause de
9 15 minutes?

10 **MME DARLENE SUTHERLAND** : Oui? C'est maintenant la pause.
11 Nous reprendrons dans 15 minutes.

12 --- L'audience est en pause à 10:54 a.m.

13 --- L'audience est reprise à 11:11 a.m.

14 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Maître Hnatiw?

15 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX - VIOLENCE DU**
16 **RESPONSABLE DES FAITS CONTRE SA CONJOINTE DE FAIT**

17 **Me GILLIAN HNATIW**: Merci Commissaire. Je m'appelle Gillian
18 Hnatiw, membre de l'équipe des avocats de la Commission. C'est après-midi, en fait ce
19 matin, je vais présenter un document fondamental qui s'appelle *Violence du*
20 *responsable des faits contre sa conjointe de fait*.

21 Un instant. Voilà. Madame la Registrare, peut-on commencer la
22 présentation déposant ces documents en preuve?

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 3437.

24 **--- PIÈCE NO 3437**

25 Documents Fondamentaux - Violence Du Responsable Des
26 Faits Contre Sa Conjointe De Fait

27 **Me GILLIAN HNATIW**: Je vous demanderais aussi que tous les
28 documents source mentionnés dans le document fondamental soient déposés aussi.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci! C'est fait.

2 **Me GILLIAN HNATIW**: La présentation d'aujourd'hui résume les
3 données disponibles à la Commission de pertes massives sur la violence contre sa
4 conjointe de fait de 19 ans, Lisa Banfield. Cette présentation va porter sur toutes formes
5 de violence et de coercition dans cette relation de 19 ans, donc, le mauvais traitement
6 verbal et affectif, l'intimidation et le contrôle financier et son comportement manipulateur
7 envers elle.

8 Madame Banfield se présentera pour comparaître vendredi, pour
9 présenter d'autres éléments d'Informations sur le responsable des faits. Mais elle ne va
10 pas raconter son expérience de la violence. Elle ne va pas raconter ses expériences
11 comme première victime de l'événement de pertes massives du 18 et 19 avril 2020.

12 Donc, cette relation va puiser beaucoup des... des... des matériels,
13 des documents de... des interrogatoires passés. Donc, cela nous permettra d'écouter...
14 de l'écouter raconter l'histoire dans ses propres mots.

15 Je m'excuse, on dirait que ça avance plus lentement sur mon écran
16 que sur les autres. Le document fondamental d'aujourd'hui est le troisième d'une série
17 préparée en lien avec le travail effectué par la Commission, en lien avec son mandat
18 visant à examiner le rôle de la violence fondée sur le genre et conjugale. Dans ce
19 contexte, afin d'émettre une recommandation évolutive.

20 Le premier document s'appelait *La violence dans la famille*
21 *d'origine du responsable et le comportement violent du responsable envers autrui*. Sont
22 disponibles maintenant sur le site Web. Le quatrième document de la série : *Les*
23 *malversations financières du responsable des faits* sera disponible la semaine
24 prochaine.

25 Il y a des termes clé. Il vont... seront nécessaires de comprendre,
26 afin de bien comprendre ces documents. Ces termes sont : La violence fondée sur le
27 genre. Donc, des actes préjudiciables dirigés contre une personne en fonction de son
28 genre, enracinés dans l'inégalité de genre, l'abus de pouvoir et les normes

1 préjudiciables. Et peu inclure des préjudices sexuels, physiques, mentaux et
2 économique infligée en public ou en privé.

3 Deuxième terme, la violence conjugale. Le comportement d'un
4 conjoint ou un ex-conjoint qui occasionne des préjudices physiques, sexuels,
5 psychologiques, dont l'agression physique, la coercition sexuelle, la violence
6 psychologique et les comportements manipulateurs. C'est une définition qui provient de
7 l'OMS.

8 Et finalement, le contrôle coercitif porte sur, selon la docteure
9 Katreena Scott, les « *patterns* » de mauvais traitements et de violence et
10 d'accumulation de préjudices qui se présentent dans le temps et non pas en lien avec
11 un incident spécifique, et la violence qui produit ou qui donne lieu à des préjudices qui
12 prédominent.

13 Donc, sur Lisa Banfield, ou à propos de Lisa Banfield, elle est née
14 et élevée à Lower Sackville en Nouvelle-Écosse. Elle avait 31 ans quand elle a
15 rencontré le responsable des faits. Elle est la deuxième plus jeune de neuf frères et
16 sœurs. Elle avait toujours eu une relation bien... une excellente relation avec sa famille,
17 surtout ses sœurs Maureen et Janice Banfield. Elle et ses sœurs sont... ont aussi une
18 relation très proche avec leur nièce, Stephanie, qu'on appelle parfois une autre sœur.
19 Stephanie a grandi, elle avait environ le même âge qu'elles et tout le monde, toutes ces
20 sœurs ont grandi ensemble.

21 Madame Banfield a fait ses études d'école secondaire à Dartmouth
22 et ensuite elle a fait un programme d'un an à l'Académie de cosmétologie. Avant de
23 rencontrer le responsable des faits, elle a travaillé dans un salon de coiffure et aussi à
24 la Banque Royale du Canada. Elle avait déjà été mariée et divorcée.

25 Au moment de l'incident des pertes massives, les deux avaient
26 vécu ensemble pendant environ 19 ans. Madame Banfield a rencontré le responsable
27 au Thirsty Duck Bar à Halifax en mai 2001.

28 Madame Banfield était... pendant qu'elle sortait avec lui, elle a

1 appris comment une femme a fini dans la voiture de l'auteur, elle a été impressionnée
2 par sa réaction compréhensive, et lors de son entretien avec la Commission, elle avait
3 dit qu'il était juste gentil et gracieux, et c'est ce qui a vraiment marqué le coup pour elle,
4 c'est ce qui a pu la convaincre.

5 Après cela, la relation a progressé, elle avançait, mais très
6 rapidement. Au moment de leur rencontre, madame Banfield vivait avec sa sœur
7 Maureen avec qui elle était environ une année après son divorce. En quelques
8 semaines, l'auteur a encouragé madame Banfield d'emménager avec lui chez lui au
9 193 à Dartmouth. Ils ont emménagé ensemble le 1^{er} juillet. Le couple a utilisé le premier
10 étage et au rez-de-chaussée... le rez-de-chaussée était utilisé pour le travail
11 d'entreprise de l'auteur. Ils étaient là jusqu'à 2004.

12 Pendant les premières cinq années... pardon, pendant la première
13 année lorsqu'ils ont emménagé ensemble, l'auteur a présenté à madame Banfield, il lui
14 a demandé de signer un document pour protéger tous ses biens :

15 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

16 « Et je me dis, et pourquoi je vais signer quelque
17 chose? Je n'ai rien pris de mon mari lors que je l'ai
18 divorcé. Ce n'est pas ce que je suis. Puis il dit : 'Oui,
19 d'accord, si vous n'allez pas le faire. Il dit, tu ne vas
20 pas le faire, donc tu as appris la leçon de tout.' Et
21 donc, je me suis dit, peut-être qu'il va penser que je
22 suis une affamée, que je veux prendre son argent, et
23 donc, il dit : 'Non, c'est pas la question.' Et donc, je
24 me suis dit, OK, donc, c'est vrai, je ne suis pas
25 comme ça et je ne vais pas le prendre, donc pourquoi
26 ce serait un problème? Et donc, voilà, c'était correct
27 pour moi. »

28 L'auteur a demandé à madame Banfield que ses parents voulaient

1 qu'elle signe le document, ce qu'elle a fini par signer avant de... sans avoir eu affaire à
2 aucun conseil juridique.

3 L'auteur a acheté le chalet en octobre 2002 à Beach Road à
4 Portapique et il a installé la propriété pendant deux années. L'auteur a passé plus de
5 temps au chalet de Portapique que madame Banfield, et le modèle de vie aussi, de leur
6 vie à tous les deux, s'est passé comme ça tout au long des 19 années. Comme
7 madame Banfield avait dit à la Commission :

8 « Parfois j'y allais pour le weekend et parfois je n'y
9 allais pas pour des semaines. Et donc, ça dépendait
10 de tout, comment il était et que s'il voulait que j'aïlle. »

11 On va aussi entendre comment son travail... comment il faisait son
12 travail pendant tout le temps et comment il a arrêté de travailler dans sa clinique de
13 denturologie pendant les 19 années de relation.

14 Peu de temps après, madame Banfield a aménagé avec l'auteur. Il
15 l'a convaincue de vendre sa voiture parce qu'il a dit que c'était... comme le fait que
16 c'était quelque chose de son premier mariage, qu'elle ne devait pas le garder, donc il a
17 arrangé pour elle qu'il l'a pris... qu'il lui a acheté un véhicule, mais qu'il l'a mis en son
18 propre nom.

19 Quelques années plus tard, l'auteur a aussi convaincu madame
20 Banfield de quitter son emploi à RBC et de commencer à se former pour travailler avec
21 lui dans sa clinique de denturologie. Et elle a commencé à travailler avec lui avec la
22 possibilité de voyager, et ça prouvait aussi qu'il voulait qu'elle travaille dans la clinique,
23 ce qui pouvait lui laisser du temps pour travailler [sic], ce qui était un avantage
24 compétitif pour lui dans son... dans sa vie professionnelle.

25 Lorsque madame Banfield a commencé à travailler dans la clinique
26 de l'auteur en 2005, elle travaillait, elle prenait en charge tout le travail administratif, la
27 réception, la programmation des rendez-vous, le paiement. Elle était payée sur une
28 base horaire. Elle a commencé à toucher 18 \$ de l'heure. Ensuite, son salaire a

1 augmenté à 25 \$ de l'heure, mais il n'utilisait pas un service de salaires; en fait, l'auteur
2 écrivait à la main ses chèques le chèque de ses salaires et c'était comme ça que...
3 c'était ça, la source de revenus de madame Banfield, de cette façon-là seulement.

4 Madame Banfield a déclaré à la Commission que l'auteur n'aimait
5 pas qu'elle dépensait de l'argent, et donc, il essayait de contrôler tout ce qu'elle
6 dépensait, ce qui, bien sûr, a résulté jusqu'à ce qu'il garde sa paye. Et donc, lors de son
7 entretien, elle disait que :

8 « Il y avait des moments il pensait... il prenait une
9 partie de ma paye et disait que c'était pour la retraite,
10 et donc, si je faisais du travail supplémentaire ou que
11 je ramenaient du travail à l'entreprise, il va garder cet
12 argent pour le mettre de côté, donc il contrôlait le
13 tout. »

14 Madame Banfield a dit à la GRC que l'auteur se chargeait de
15 l'argent et qu'il était très bien avec l'argent pour ce qui est de gérer son argent, et donc,
16 elle disait qu'il se chargeait de toutes les dépenses du ménage.

17 En plus du travail de madame Banfield à la clinique de l'auteur, elle
18 était aussi... elle se chargeait du devoir de la maison, y compris elle faisait la cuisine,
19 elle nettoyait, elle faisait le linge. Sa mère faisait la même chose vis-à-vis à son père et,
20 bien sûr, pour elle, ça lui...

21 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

22 « Donc, juste parce qu'avec lui... c'est pas qu'il me
23 demandait, mais je voulais le faire pour lui, je voulais
24 le servir. Je faisais tout. Bien sûr, je l'aidais, je restais
25 avec lui, avec [sic] ma famille, au lieu de faire [sic]
26 tout pour moi-même, parce que si j'allais quelque
27 part, c'est comme si que... il va me poser des
28 questions : 'Où est-ce que tu vas aller? Combien de

1 temps tu vas rester?’ »

2 Et donc, c'est comme ça que madame Banfield a décrit le fait
3 qu'elle voulait prendre des pauses parfois pour elle parce que... c'est comme ça qu'elle
4 a expliqué comment ils ont été à Portapique parce qu'elle devait justement lui assurer le
5 tout et veiller sur lui.

6 L'auteur n'aimait pas le fait que madame Banfield était proche à sa
7 famille et il va toujours lui poser des questions lorsqu'elle passe du temps avec eux.
8 Parfois, il ne veut pas être avec la famille et parfois il était contre qu'elle utilise le
9 véhicule si elle voulait voir sa famille en disant que ça serait... pour ce qui est du gaz et
10 de ce que ça va prendre comme dépenses si elle devait aller voir sa famille à chaque
11 fois avec le véhicule.

12 Et donc, en d'autres temps, l'auteur est correct avec elle pour ses
13 plans par rapport à la visite de sa famille, il va même changer d'avis de façon abrupte et
14 la forcer à justement s'excuser à la dernière minute après avoir, par exemple, suggéré
15 qu'elle aille les voir et tout ça. Donc, il change d'avis à la toute dernière minute, il
16 change tous les plans.

17 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

18 « Et même au départ, au début de notre relation, il
19 contrôlait beaucoup le fait qu'il me voulait que pour
20 lui, il ne voulait pas... parce que moi, je suis très
21 proche à ma fratrie, je leur parle tous les jours, je les
22 vois tous les jours, mais lui, il n'aimait pas ça, il
23 voulait toute mon attention, et si je ne lui donnais pas
24 mon attention, il était comme un enfant de façon
25 constante, vous savez, et donc, je le faisais, mais à
26 un moment donné, je voulais avoir du temps juste
27 pour moi. »

28 Selon madame Banfield, l'auteur l'a trompée à plusieurs reprises,

1 elle l'a toujours récupéré. Cette infidélité souvent arrivait, tenait lieu au chalet lorsque
2 madame Banfield n'y allait pas ou n'était pas à Portapique. En faisant partie de
3 l'enquête, la Commission a appris que l'auteur avait plusieurs partenaires sexuels
4 pendant qu'il était en relation avec madame Banfield, et donc, parfois, elle ne les
5 connaissait même pas.

6 Madame Banfield a déclaré à la Commission comment elle avait
7 mal à l'estomac lorsque l'auteur lui apportait des remarques, lui disait qu'elle se
8 trompait, que leur relation avait changé pour le bien, et à chaque fois il était question
9 qu'elle reprenne avec lui, qu'elle lui pardonne. Elle a aussi décrit le fait d'être dévastée
10 et de ressentir de la honte de la façon qu'elle le laissait la traiter. Ce sont là ses mots à
11 elle.

12 La violence de l'auteur à l'égard de madame Banfield, comme noté
13 auparavant, l'auteur n'aimait pas que madame Banfield passe beaucoup de temps avec
14 sa famille et plutôt utilisait le travail, l'argent et d'autres excuses pour contrôler et limiter
15 toutes ses activités.

16 Au fil de leur relation, qu'elle continuait, l'auteur s'était comporté de
17 plusieurs façons d'exprimer la jalousie.

18 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

19 « Donc, et même pendant toute notre relation, il
20 contrôlait beaucoup, par exemple : 'Où est-ce que
21 vous allez? Quand est-ce que... où est-ce que tu vas
22 aller? Quand est-ce que tu vas revenir?' Vous savez,
23 même si par exemple je ne répons pas au
24 téléphone, même si je suis avec mes sœurs, il va
25 m'accuser de faire quelque chose ou même parfois
26 où je voudrais prendre une marche ou aller dans un
27 centre commercial, il va me dire... ou quelqu'un me
28 regarde, il est comme : 'Qu'est-ce que tu regardes?' Il

1 était comme sérieusement... et là, je dis : 'Calme-toi,
2 c'est rien, c'est juste que le... on me regarde.' »

3 Madame Banfield a expliqué à la Commission que l'auteur lui faisait
4 toujours sentir que tout ce qu'elle faisait n'était pas correct et que, le moment d'après, il
5 va la faire pleurer jusqu'à ce qu'elle... comme s'il la considérait comme si elle était rien.

6 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

7 « Et c'était le sentiment qu'il me laissait avoir que je
8 ne faisais rien de correct, que je n'étais... il me faisait
9 toujours pleurer, il me considérait toujours moins que
10 rien, et j'étais blessée, et si jamais je suis blessée par
11 quelqu'un d'autre, il serait comme... il n'aime pas ça,
12 mais pour lui, s'il le faisait, c'était correct pour lui et
13 personne d'autre ne pouvait le faire. Vous voyez ce
14 que je veux dire? Donc, j'étais malade parce que, par
15 exemple, il va essayer de m'aider, de faire quelque
16 chose, mais encore une fois à sa merci à lui. Je ne
17 comprends pas comment quelqu'un peut être aussi
18 cruel et aussi gentil et aimable presque en même
19 temps ou à d'autres moments. »

20 L'auteur embarrassait parfois madame Banfield devant ou en
21 présence des patients, et une fois il l'avait virée en la présence d'un patient. Lorsqu'elle
22 se trompait, elle faisait des erreurs au travail, l'auteur l'humiliait, la réprimandait. Parfois,
23 il la forçait à appeler les patients et à demander [sic] des excuses pour les erreurs
24 qu'elle avait commises.

25 L'auteur utilisait aussi un langage dégradant, explicitement sexuel à
26 l'envers... à l'égard de madame Banfield, souvent la traitant de prostituée, de pute.
27 L'auteur l'ignorait souvent aussi, même s'il la traitait de salope et de...

28 Le 20 avril 2020, madame Banfield a dit à la GRC que, avant les

1 pertes massives, c'était environ trois ans depuis le dernier incident de la maltraitance
2 physique, elle a aussi dit à la GRC que « je ne pouvais pas se rappeler de choses
3 spécifiques au sujet de cet incident ». Il y a lieu de noter qu'au moment où elle a fait
4 cette déclaration, elle était à l'hôpital, elle était en train d'être traitée pour ce qu'elle a
5 subi de l'auteur pendant les 48 heures précédentes.

6 Donc, une semaine plus tard, madame Banfield avait déclaré à la
7 GRC qu'elle ne pouvait pas se rappeler d'autres instants de violence conjugale parce
8 qu'il y en avait tellement. Lorsqu'on lui a demandé de quantifier le nombre de fois où
9 l'auteur avait abusé d'elle physiquement, madame Banfield a répondu : « Peut-être dix.
10 Dix fois. » Elle a aussi rapporté que des années passées sans qu'il n'y ait aucune
11 violence physique et qu'elle pensait que les choses sont devenues normales.

12 Lors de ses cinq entrevues avec la Commission, madame Banfield
13 a fourni un compte plus complet des modes de violence et de coercition dans sa
14 relation avec l'auteur et les méthodes qu'elle avait utilisées pour s'y adapter. Elle a
15 expliqué qu'après avoir revu tous ses journaux, elle a réalisé qu'il y en avait beaucoup
16 plus que dix incidents de violence et de maltraitance pendant les deux décennies de sa
17 relation. Elle était surprise de lire combien l'auteur ou la maltraitance de l'auteur avait
18 commencé, c'est-à-dire aussi tôt qu'elle avait commencé et la fréquence aussi.

19 Lorsqu'on lui a posé des questions lors de ses entrevues avec la
20 Commission, pourquoi elle avait... elle n'avait pas rapporté la violence de sa relation à
21 la GRC, madame Banfield a décrit comment elle pouvait se concentrer par rapport à ce
22 qu'elle vivait plutôt que ce qui se passait de par le passé ou qu'est-ce qui allait se
23 passer à l'avenir. C'était sa façon à elle de passer par là et de s'adapter à la situation.

24 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

25 « Je ne sais pas. Je leur ai dit dix fois parce que, c'est
26 ça, j'avais noté toute ma vie, donc vous savez, je ne
27 sais pas si je vous l'ai dit, j'avais un journal, donc
28 quand je reprends et je lis mon journal, je me dis,

1 mais ça ne s'est pas arrivé... ça ne s'est pas passé
2 en des années, mais je devais faire avec. Je devais
3 passer par là, je devais me concentrer sur ce qui
4 j'avais en face de moi. Et c'est comme ça que j'ai fait
5 pendant que ça se passait, maintenant, ce qui se
6 passe, ce qui se passe ici, ce qui se passe là-bas. »

7 Dans son entretien avec la Commission, madame Banfield a décrit
8 avoir vécu plusieurs formes de violence physique, elle a été pincée, elle a été battue,
9 elle a été tapée sur toutes parties, plusieurs parties de son corps.

10 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

11 R. Lorsqu'il n'y avait plus de ... il me giflait... il me
12 giflait, il me donnait des gifles, il me frappait sur la
13 tête, il me tirait par les cheveux, il me pinçait.

14 Q. Il vous pinçait sur le visage ou sur le corps ?

15 R. Partout. Genre il me frappait sur la tête plusieurs
16 fois, il me frappe sur le visage et quand j'essaie de
17 protéger mon visage parce que je cache mon visage
18 là, il va me frapper ailleurs.

19 Q. Donc vous prenez les mains pour vous cacher le
20 visage et pour vous protéger.

21 R. C'est ça, oui. »

22 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

23 **Me GILLIAN HNATIW:** Après les violences physiques, l'auteur
24 blâmait Mme Banfield pour sa violence. Et donc il dit :

25 « Pourquoi tu m'as laissé faire ça, c'est ta faute. C'est
26 de ta faute, je ne suis pas stupide encore une fois, tu
27 sais que je peux faire ça. Je ne sais pas, je n'ai
28 jamais été en relation avant dans toute ma vie. »

1 L'auteur aussi menaçait fréquemment Mme Banfield, il a menacé
2 de lui nuire et de lui faire mal à elle ou à sa famille si elle devait le quitter.

3 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

4 « Mme Banfield : Donc si je me luttais ou quelque
5 chose comme ça, il me dit : « Je sais où vit ta
6 famille. » Et il commence à me regarder pour
7 m'intimider et il me dit : « Je sais où vit ta famille et tu
8 sais... » Il sait que ma famille était très importante
9 pour moi et c'est pour ça qu'il me menaçait pour notre
10 relation, parce qu'on était très proche. Donc lorsqu'il
11 disait ce genre de choses il me regarde comme... je
12 sais qu'est-ce qu'il veut dire par là. »

13 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

14 **Me GILLIAN HNATIW:** La partie suivante constitue les... elle
15 couvre certains exemples d'incidents spécifiques qui nous ont été rapportés par Lisa
16 Banfield et aussi par d'autres personnes qui ont été interviewées, qui ont eu des
17 entretiens par la Commission et par la GRC. Plusieurs témoins ont souvenir
18 d'agressions, ça a été rapporté à la GRC et à la Commission. Ces témoins, donc c'est
19 Renée Karsten, Nancy Hudson, John Hudson, Stephanie Goulding et Maureen
20 Banfield, et aussi Lisa Banfield. Bien que les personnes disaient presque la même
21 chose dans les dates et les détails, il se basent sur les éléments de l'histoire.

22 Ce que nous savons c'est que ça se passe au chalet loué par
23 l'employé de l'époque, Renée Karsten à Sutherland Lake, qui est à 30 minutes de
24 conduite au nord de Portapique. Le moment n'est pas clair, mais c'était probablement
25 en octobre, ou plutôt après octobre 2002, après l'achat du chalet par l'auteur.
26 Mme Banfield voulait quitter la fête pendant que l'auteur était en train de boire et que
27 lui, il voulait qu'elle reste. Donc elle essaie de partir dans son véhicule. L'auteur a sauté
28 sur la Jeep, a commencé à frapper Mme Banfield sur tout le corps. Mme Banfield a

1 arrêté la voiture et s'est enfuie dans la forêt. L'auteur l'a suivie, l'a attrapée, l'a tirée vers
2 la Jeep. Il l'a jetée lorsque certaines personnes de la fête sont venues voir qu'est-ce qui
3 se passait, lorsqu'ils ont entendu ses cris. Mme Karsten, dans sa déclaration à la GRC
4 a dit qu'elle avait très peur de l'auteur, que sa tête et ses yeux faisaient très très peur.

5 La police était venue et a été... s'est présentée à la maison de
6 l'auteur, la Commission n'a pas été en mesure de voir le rapport de la police en
7 connexion avec cet incident. Ça a peut-être résultat d'un manque de crédibilité au sujet
8 des données, mais aussi quelques questions qui étaient posées, c'est-à-dire pour savoir
9 quelle police était intervenue, en plus du temps et du dossier, et des politiques du
10 dossier. Après que le policier est venu, on indique qu'ils ont conduit l'auteur chez lui,
11 cette seule fois. Ce seul signalement qu'ils ont reçu où la police a été appelée
12 directement en ce qui a trait à la violence de l'auteur à l'endroit de Mme Banfield.

13 Ça se distingue un peu, de façon mineure du rapport que nous
14 avons entendu de la part de Brenda Forbes hier. Il semblerait qu'ils ont été appelés
15 pendant que cet événement-là était en cours. Quand Mme Banfield est revenue à
16 Portapique, l'auteur... elle a trouvé que l'auteur enlevait les roues de sa voiture et les
17 jetait par-dessus... dans la rivière Portapique afin qu'elle ne puisse pas partir.

18 Le prochain incident que plusieurs témoins nous ont raconté, ça a
19 eu lieu au chalet de l'auteur à Portapique, en présence de son ancien ami du Nouveau-
20 Brunswick Tom Evans. Nous croyons que cet incident-ci a eu lieu avant 2009 lorsque
21 Monsieur... c'est à ce moment-là où M. Evans est mort. M. Evans visitait l'auteur au
22 chalet, un moment donné l'auteur s'est mis à agresser Mme Banfield, il la frappait, des
23 coups de poing et il l'a tenue contre un lit et l'étranglait afin qu'elle ne puisse pas
24 respirer. Les autres membres ont appelé à l'auteur d'une autre salle, l'ont dit de
25 l'arrêter, mais n'ont pas pris d'autres étapes pour intervenir. Mme Banfield s'est
26 échappée par, à travers une fenêtre de la chambre et a cherché à se rendre à sa
27 voiture, mais les hommes étaient à l'extérieur dans le bois et l'ont vues. Quand l'auteur
28 s'est rendu compte, il a poursuivi Mme Banfield autour de sa voiture et l'a tirée du bois

1 dans la voiture. Les hommes en visite ne sont pas intervenus. L'auteur a plus tard
2 insisté que Mme Banfield fasse quelque chose à manger aux visiteurs, lorsqu'elle a
3 d'emblée refusé de le faire, elle a crié... il lui a crié et il lui a tiré par les cheveux.

4 Dans son entretien avec la Commission, Mme Banfield a décrit
5 plusieurs incidents où l'auteur l'a menacée avec des armes de poing. Elle a dit qu'il
6 avait braqué un fusil en direction de sa tête à plusieurs... quelques reprises et dans
7 un... lors d'un incident au chalet à Portapique, elle se rappelait que l'auteur a braqué un
8 fusil vers sa tête pendant un argument : « Je pourrais vous flinguer dans la tête
9 maintenant. » Un autre incident a eu lieu à la résidence à Portland. (L'audio coupe)
10 Mme Banfield a signalé que l'auteur a dit par la suite : « Si je ne t'avais pas, je ne ferais
11 pas ceci parce que c'est à tel point que tu es importante pour moi. » Dans un entretien
12 par la suite avec la Commission, Mme Banfield s'est rappelée qu'une fois, que l'auteur
13 avait déchargé une arme de poing dans la maison à Dartmouth (l'audio coupe) où il
14 avait l'accès de tuer ses parents.

15 Un autre incident que nous... en fait, c'est l'incident d'étranglement
16 au chalet. Cela a eu lieu au chalet, au chalet de l'auteur. La date est inconnue, mais il
17 semblerait que ça ait eu lieu en 2015, lorsque son oncle Glynn a vendu son chalet à
18 Lisa McCully. Mme Banfield a signalé que l'auteur l'a étranglée, l'a frappée à coups de
19 poing lorsqu'il était devant, sur le gazon au chalet et que l'oncle de l'auteur avait
20 cherché à intervenir. Elle s'est rappelé que l'auteur n'a pas aimé la relation proximité
21 qu'elle avait avec son oncle. Glynn Wortman, dans sa déclaration à la GRC, s'est
22 rappelé avoir visité le chalet de l'auteur une fois et avoir vu l'auteur par-dessus
23 Mme Banfield en train de l'étrangler terriblement. M. Wortman a tenté d'intervenir, mais
24 il se rappelait de sentir un certain niveau d'intimidation en ce qui a trait à l'auteur. Nous
25 pensons que c'était probablement le même incident décrit par Brenda Forbes dans les
26 entretiens précédents avec la GRC et la Commission, et elle en a témoigné hier.

27 Dans les entretiens avec la Commission, Mme Banfield décrit
28 également comment l'auteur l'intimidait en conduisant de façon dangereuse. Une fois,

1 en état d'ébriété et elle conduisait, l'auteur a exigé qu'elle dépasse un camion-
2 remorque 18 roues malgré le fait que c'était la brume et beaucoup de pluie. Elle n'a pas
3 accepté, l'auteur a pris le volant et l'a forcée de se ranger sur le côté de la rue et il
4 ensuite tirée hors du volant et il a pris le volant, malgré son état d'ébriété. Une autre
5 fois, en route vers Moncton pour célébrer leur anniversaire, Mme Banfield était
6 préoccupée par la vitesse de l'auteur. Elle a dit cela, l'auteur a accéléré jusqu'à
7 200 km/h, s'est mis à narguer Mme Banfield :

8 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

9 « Ah vous pensez que moi je vais vite, alors vous
10 pourrez vous plaindre de ceci. » Et là, il a accéléré
11 jusqu'à 200 et conduit en virevoltant. Je lui
12 demandais d'arrêter, il ne s'arrêtait pas. Je regardais
13 par la fenêtre et je priais Dieu, s'il vous plaît qu'on
14 s'arrête, qu'on s'arrête.

15 « -Regarde-moi, maintenant, vous pensez que je vais
16 vite maintenant ?

17 –Peux-tu s'il te plaît t'arrêter ? Je vais être malade. Je
18 dois aller à la salle de bain, tu dois t'arrêter. »

19 Alors il s'est finalement arrêté, il s'est rangé dans un
20 parc industriel, et moi je me suis dit moi je vais sortir
21 et que je ne vais pas rentrer de nouveau. « Je sors, je
22 ne rentre pas de nouveau. Je ne sais pas comment je
23 vais rentrer chez moi, je vais marcher, peu importe,
24 mais je ne vais pas rentrer de nouveau dans ta
25 voiture. » Et il s'est encerclé de moi [sic] : « Si c'était
26 une situation d'otage, tu serais morte maintenant,
27 rentres dans la voiture. » Et genre, « Je peux juste
28 rentrer dans la voiture si tu me promets de ne pas

1 faire des excès de vitesse. » Et il m'a fait la
2 promesse, alors j'ai entré dans la voiture et il s'est
3 tenu... il a respecté sa parole, il a dit : « Nous n'allons
4 pas à Moncton, on rentre chez soi [sic], vous avez
5 tout ruiné. » Et alors on a fait demi-tour et j'ai juste
6 regardé par la fenêtre, on n'a rien dit pendant le
7 restant du voyage. »

8 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

9 **Me GILLIAN HNATIW:** Connaissance d'autres personnes de la
10 violence de l'auteur à l'endroit de Lisa Banfield. Alors comme nous l'avons entendu,
11 après les pertes massives Brenda Forbes a contacté la GRC pour leur dire qu'elle avait
12 signalé les armes illégales de l'auteur et son abus à sa violence à l'endroit de Lisa
13 Banfield six ans plus tôt. Le gendarme Maxwell, qui a intervenu à la plainte de 2013 de
14 la part de Mme Forbes s'était rappelé des détails différemment. À son entretien avec la
15 Commission, il a dit que le signalement de Mme Forbes avait trait aux incidents de
16 conduite dangereuse de l'auteur dans les alentours de Portapique.

17 Mme Banfield a confirmé dans plusieurs entretiens qu'elle n'avait
18 jamais signalé l'abus elle-même, la Commission examine encore... est toujours encore
19 en train d'examiner s'il y a des... encore des dossiers rattachés à l'événement à
20 Sutherland Lake.

21 Les connaissances au sein des familles de Mme Banfield et de
22 l'auteur suite à l'incident à Sutherland Lake, elle a appelé sa nièce Stephanie pour
23 intervenir et sa nièce Stephanie et sa sœur Maureen ont été impliquées dans la foulée
24 de ces événements-là et n'ont pas réussi à convaincre Lisa de signaler l'agression à la
25 police, et par après... et après, elle a caché les situations de violence en continu de la
26 part de l'auteur, de sa famille. Maureen Banfield connaissait au sujet de la première
27 agression et d'autres incidents au début de la relation a également décrit l'auteur
28 comme étant très contrôlant et très obsessif. Mais elle dit que la famille n'était pas au

1 courant de la violence physique qui continuait. D'autres membres de la famille ont
2 exprimé le fait qu'ils savaient des choses et qu'ils étaient préoccupés par la nature de la
3 relation. Stephanie Goulding, la nièce de Mme Banfield, a signalé à la GRC suite aux
4 pertes massives, qu'elle et plusieurs membres de la famille avaient répétées, de façon
5 répétée cherché à faire que Mme Banfield laisse l'auteur au fil des ans. Elle a dit
6 qu'éventuellement Mme Banfield a arrêté de parler au sujet de la relation. L'oncle de
7 l'auteur, Chris Wortman, a dit à la GRC suite aux pertes massives, qu'il n'était pas
8 surpris de savoir que quelque chose s'était produit et qu'il pensait que ce quelque
9 chose allait se produire... que cela se serait produit à Lisa et à sa famille.

10 Cela, ce n'est qu'un résumé de ce que nous savons au sujet de ce
11 que les gens savaient parmi les amis et la famille, les détails... et davantage de détails
12 se retrouvent dans le document fondamental et également dans les documents
13 sources.

14 Les connaissances au sein, auprès des prestataires de services de
15 soins médicaux, Mme Banfield a dit lors des entretiens qu'elle n'a jamais confié les cas
16 d'abus à son omnipraticien, et elle n'a jamais cherché d'aide médicale en ce qui a trait à
17 ses blessures dues aux... par rapport aux violences physiques de l'auteur. Elle a dit
18 que si elle en avait des blessures, qu'elle attendrait de voir le médecin jusqu'à ce
19 qu'elles soient guéries. Mme Banfield a dit à la Commission que la violence de l'auteur
20 était tellement terrible qu'elle a cherché l'aide d'un psychologue à Bedford. Il lui a dit, il
21 a dit à Mme Banfield, qu'elle était dans une relation abusive et l'a encouragé de laisser
22 l'auteur. Quand l'auteur a appris que Mme Banfield suivait des séances de *counseling*,
23 il l'a forcée de s'arrêter. Mme Banfield savait, et elle a dit à la Commission, elle a dit :
24 « Je savais que si je ne le faisais pas, il allait me battre et il a menacé de s'affronter au
25 médecin. J'étais emprisonnée. »

26 Ce qu'on savait les amis et la collectivité. Plusieurs amis proches
27 de Mme Banfield ont créé des discussions avec elle, sur le fait qu'ils sont devenus
28 conscients de la violence de l'auteur. À certains instants, ils pensaient que la période de

1 violence était terminée, à d'autres instances ils ne se sont pas affirmés puisque
2 Mme Banfield était engagée de rester dans la relation. Les membres de la collectivité
3 de Portapique ou d'autres gens rattachés à la clinique de prothèses dentaires à
4 Dartmouth, on également décrit dans des entretiens pour la GRC et la Commission, le
5 fait d'être témoin de, ou d'avoir eu vent, de la violence à l'endroit de Mme Banfield. Le
6 comportement contrôlant de l'auteur. Cela comprend des formes de violence verbale, la
7 dominer, enlever les pneus de la voiture de Mme Banfield ou braquer un fusil à la tête
8 de Mme Banfield. Encore une fois, les éléments spécifiques, les incidents qui avaient
9 attiré ces connaissances-là, sont détaillés dans les documents fondamentaux et les
10 documents sources.

11 Le comportement de l'auteur dans les semaines avant les pertes
12 massives. Le 10 mars 2020, Mme Banfield et l'auteur ont déménagé au chalet à
13 Portapique, après que la clinique de prothèse dentaire ait été exigée de fermer en
14 raison de l'intervention en Nouvelle-Écosse en ce qui a trait à la pandémie de la
15 COVID-19. Pendant les cinq semaines qui ont suivies, l'auteur était, selon
16 Mme Banfield, constamment... c'était la négativité constante. C'était un individu qui
17 était d'habitude actif, il avait toujours un projet en cours au chalet à Portapique, et là il
18 passait des journées au lit en train de regarder ou écouter des nouvelles sur la COVID.
19 Et Mme Banfield a dit qu'il était agité, paranoïaque, qu'il a arrêté de dormir et de
20 manger régulièrement. Il n'avait plus d'intérêt dans les relations sexuelles. Le couple
21 n'avait aucune interaction avec qui que ce soit et Mme Banfield ne pouvait pas visiter sa
22 famille.

23 L'auteur a eu plusieurs discussions avec son ami Sean Conlogue
24 aux États-Unis pendant cette période, qui lui a dit que les gens ne pouvaient pas
25 acheter des fusils, des munitions et il manquait d'essence et d'autres articles d'épicerie.
26 Alors l'auteur est devenu encore plus paranoïaque. Il a dit à Mme Banfield que Sean lui
27 a dit que (l'audio coupe) on doit... on va devoir défendre ce dont nous disposons.
28 L'auteur s'est mis à parler comme si le monde allait... c'était la fin du monde et les gens

1 allaient devenir tellement désespérés qu'il faudrait qu'on se défende. L'auteur était
2 devenu convaincu que l'économie allait chuter et que le monde ce fait fermé. Il ne se
3 fiait pas à la police, envers le gouvernement ou qui que ce soit. Il s'est mis à stocker
4 des fournitures, notamment de la nourriture, de l'essence et des munitions.

5 Pendant cette période, l'auteur a dit à Madame Banfield qu'il n'avait
6 pas peur de mourir et qu'il savait quand il allait mourir. Madame Banfield qu'elle avait
7 peur... qu'elle était apeurée par les propos de l'auteur et qu'elle essayait de changer de
8 sujet. Il a dit... et elle a dit à la Commission qu'il pensait que le monde allait prendre fin.
9 « Autant qu'il faisait peur auparavant, il faisait des choses qui n'étaient pas normales
10 même pour lui, je craignais de ne pas pouvoir l'apaiser ou je ne pouvais pas lui parler
11 de la belle vie qu'on avait. Il était de plus en plus imprévisible, je ne savais pas quoi
12 faire pour le rendre heureux. Il ne voulait même pas avoir des relations sexuelles, il ne
13 voulait même pas boire ».

14 En mars 2020, l'auteur a retiré (inaudible – problème de son) de
15 475 000 \$ qui étaient dans un compte à la CIBC à Darmouth. Étant donné que c'était un
16 prélèvement d'une grande somme, l'argent lui a été livré par un camion Brings. L'auteur
17 et Madame Banfield ont rencontré le camion et là, ils ont conduit à l'argent à
18 Portapique, où ça a été combiné avec d'autres sommes d'argent que l'auteur avait
19 stockées et prélevées au fil des ans et que Madame Banfield a décrit comme le fait qu'il
20 le gardait dans différents emplacements dans ses propriétés à Darmouth et à
21 Portapique, l'argent était combiné et il l'a enterré dans un trou sous les escaliers à
22 Portapique.

23 **(DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT AUDIO)**

24 « Et le fait d'avoir de l'argent dans la maison, c'était normal
25 pour moi, il avait stocké beaucoup d'argent à Darmouth,
26 beaucoup à l'entrepôt, beaucoup au chalet. Ce n'était rien
27 de nouveau pour moi à ce point-là. Un moment donné à
28 Darmouth, on avait 200 000 \$ à Darmouth dans une boîte,

1 en bas. C'était normal pour moi. Ce n'est pas normal, mais
2 pour moi, pendant toute ma vie avec lui, c'était comme ça.
3 Il voulait... je ne sais pas s'il m'a obligé de le compter, je ne
4 sais plus si je l'ai compté. Je pense que je l'ai compté – oui,
5 je l'ai compté. Lorsqu'il a rassemblé tout l'argent du chalet, il
6 y avait au-delà de 200 et quelques là-bas, en argent
7 comptant, caché autour du chalet. Oui, là et à l'entrepôt et
8 là, on a tout rassemblé. Il voulait que je compte l'argent,
9 alors j'ai compté. Alors, on avait été chercher le coffre que
10 nous avions, un petit coffre portatif à Darmouth; il voulait que
11 je l'apporte. Alors, il a fallu que je me rende à Darmouth
12 pour lui apporter cela. Alors, je l'ai amené, je lui ai enlevé
13 l'argent de cela, alors j'ai tout compté et là, il avait une boîte
14 pour l'entrepôt, alors je pense que j'ai mis 35 000 \$ dans
15 cette boîte-là, dans le coffre portatif. Je pense que c'était
16 60 000, je ne me rappelle plus, des milliers de dollars et j'ai
17 mis dans ce coffre... dans cette boîte-là et pour le reste, il
18 avait un sac, un sac Cabela qu'il avait acheté. Alors, il a mis
19 de l'argent là-dedans et il voulait que je l'enterre, il voulait
20 que je l'accompagne afin que moi, je sois la seule personne
21 qui sache là où se trouvait l'argent.
22 Alors, sur notre terrasse... il avait fait une nouvelle terrasse
23 devant notre chalet, mais c'était en ciment et il y avait un
24 sous-basement, une fondation en béton, mais qui avait été
25 ouverte pour faire un dispositif paré avec une prise afin
26 qu'elle puisse se lever. Il a mis une échelle pour y descendre
27 et il voulait que je descende avec lui, alors il a enterré le sac
28 qui contenait de l'argent, mais il voulait que je voie où c'était.

1 Alors, il disait « La seule personne qui sait où c'est, alors s'il
2 y a quelque chose qui doit m'arriver, vous saurez où se
3 trouve l'argent ». Alors, il a caché ça dans un sac à ordures, il
4 a mis le sac dans un sac à ordures, il l'a enterré et il m'a
5 montré là où c'était. »

6 **(FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO)**

7 **Me GILLIAN HNATIW** : Le 21 avril 2020, on a appelé la GRC au
8 nom de Lisa Banfield pour alerter la GRC à l'existence et l'emplacement de cet argent
9 enterré. Je sais que les détails en lien avec ces transactions financières et les autres
10 enjeux en ce qui a trait aux malversations financières du responsable seront abordées
11 dans le document fondamental qui sera présenté mardi prochain.

12 Le 18 avril 2020 – cette partie de la présentation, en particulier,
13 utilise des clips audio et vidéo de déclarations données par Madame Banfield à la
14 Commission et à la GRC lors de ses interrogatoires. Nous ne prévoyons pas que nous
15 allons demander à Madame Banfield de raconter à nouveau l'histoire du 18 avril
16 vendredi de cette semaine. Elle a déjà raconté cette histoire trois fois lors de ses
17 interrogatoires avec la GRC et aussi, encore, ensuite avec la Commission. De plus, elle
18 a participé à une vidéo de reconstitution créée par la GRC en octobre 2020. Il y aura
19 peut-être des questions de suivi posées à Madame Banfield sur les événements du 18
20 avril, 18 et 19 avril; la Commission ne croit pas qu'elle aura besoin... qu'elle pourrait
21 obtenir de nouvelles informations en demandant à Madame Banfield de raconter toute
22 l'histoire dès le départ. Ce sera évident que cette histoire pourrait être difficile à
23 entendre.

24 Le 18 avril, le responsable et Madame Banfield allaient passer la
25 journée ensemble dans la voiture pour fêter leur 19^e anniversaire. Elle a fait le petit-
26 déjeuner, ils se sont promenés et ils sont allés en Jeep. Elle a dit à la Commission qu'ils
27 avaient souvent été faire des voyages en voiture et qu'ils étaient... qu'ils suivaient
28 souvent les routes secondaires, qu'ils connaissaient très bien.

1 Ce jour-là, le responsable des évènements a suivi les routes
2 secondaires pour aller vers l'institution carcérale, pénitencière de Spring Hill. Il est
3 stationné... il a stationné devant l'immeuble et il a dit « Oui, moi, je ne survivrai jamais
4 en prison ». Ensuite, ils sont allés au Centre d'hospitalité de Debert et Madame Banfield
5 a dit que le responsable des faits aimait aller visiter le Centre d'hospitalité, qu'il l'avait
6 visité à plusieurs reprises et il avait même songé à acheter un immeuble, un hangar en
7 face de l'abri anti-aérien.

8 Elle ne se souvient pas clairement de l'itinéraire de ce jour-là, mais
9 elle se souvient qu'ils ont été près du lac Sutherland, où il y avait déjà eu une agression
10 dans leur relation. Ensuite, il a suivi la Amherst Way et il s'est... il a stationné dans
11 l'entrée voiture d'un autre denturologiste. Suite à l'incident de pertes massives, cette
12 personne-là a appelé la GRC et a offert une déclaration de son souvenir de cette
13 rencontre – son bureau est à Spring Hill. Il a décrit le responsable comme étant
14 quelqu'un qui riait et il était de bonne humeur quand il s'est arrêté cet après-midi pour le
15 saluer.

16 De retour à Portapique, il s'arrêtait pour acheter de la pizza
17 surgelée et de la bière avant de rentrer à l'entrepôt pour poursuivre la fête de leur
18 anniversaire.

19 **COMMISSAIRE STANTON** : Vous avez dit que cela a eu lieu le 20
20 avril – c'était le 18 avril, n'est-ce-pas? Je voulais quand même que ce soit noté dans le
21 procès-verbal.

22 **Me GILLIAN HNATIW** : Désolée, oui – merci, Commissaire
23 Stanton. C'était effectivement le 18 avril et non pas le 20.

24 Et je vois que je devais cliquer aussi sur la carte pour indiquer les
25 différents endroits visités. Ce sont les lieux visités pendant cette excursion. Elle ne se
26 souvient pas exactement du trajet ou des routes secondaires qui ont été suivies. « En
27 général, on suivait les routes secondaires qu'il connaissait bien mieux ».

28 Lors de son interrogatoire ave la Commission, Madame Banfield a

1 dit comment elle était en communication avec plusieurs personnes, dont des textos et
2 des appels avec ses sœurs à Dartmouth et des textos et des appels avec leurs amis
3 aux États-Unis. Angel Patterson, l'amie du Maine, a raconté à la GRC après
4 l'évènement des pertes massives qu'elle avait parlé avec le responsable et Madame
5 Banfield vers 3 h de l'après-midi le 18 avril. Elle a dit qu'ils étaient en train de
6 débroussailler un peu le chemin devant le chalet. Madame Patterson a dit à la GRC que
7 Madame Banfield avait dit qu'ils allaient la rappeler une fois qu'elle serait de retour à
8 l'entrepôt. Quand on lui a demandé, à Madame Banfield, si on était en train de
9 débroussailler ce jour-là, elle a dit non. Cet appel avec Angel Patterson a eu lieu... est
10 arrivé avant la visite de Rick Laurie à Spinghill, donc il semblerait qu'ils étaient encore
11 en voiture à ce moment-là.

12 Après le retour au chalet, le responsable a pris le temps de
13 nettoyer la boue du Jeep. Elle l'a regardé et ils ont pris des consommations et ensuite,
14 ils ont écouté de la musique.

15 Vers 5 h 45 le soir, Madame Banfield a pris des photos pour
16 commémorer leur 19^e anniversaire. Elle les a envoyés à des amis. Vers 18 h 20 le soir,
17 Madame Banfield a appelé une autre personne, Sean Conlogue, à Holton, dans l'État
18 du Maine et quand le téléphone a commencé à sonner, le responsable a dit qu'il n'avait
19 pas envie de parler, donc elle a raccroché. Monsieur Conlogue les a rappelés quelques
20 minutes plus tard, vers 18 h 26 et ils ont eu une conversation qui a duré environ 20
21 minutes.

22 Après cet appel avec Monsieur Conlogue, Madame Banfield a fait
23 un autre appel FaceTime avec Angel Patterson, avec qui elle avait parlé plus tôt.
24 Madame Patterson était avec sa nièce et l'oncle de sa nièce quand elle a reçu l'appel.
25 Selon les dossiers, il semble que cet appel ait pris fin vers 20 h 41. Pendant cette
26 conversation, le couple a mentionné qu'ils allaient tenir une cérémonie d'engagement
27 pour... de fiançailles l'année suivante. Madame Banfield a entendu que Angel Patterson
28 qu'il ne fallait pas faire les fiançailles; elle a été fâchée parce que Madame Patterson

1 devait être son amie.

2 Cette vidéo est tirée de la vidéo de reconstitution réalisée avec la
3 collaboration de Madame Banfield par la GRC en octobre 2020. Nous allons voir
4 plusieurs clips de cette vidéo pendant cette présentation.

5 **(DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT VIDÉO)**

6 Donc, on est revenus de notre excursion; moi, je suis rentrée
7 pour aller chercher une boisson et lui, il nettoyait le Jeep et
8 moi, donc, je l'ai regardé. Ensuite, on est entrés dans la
9 maison et il prenait une consommation, moi aussi. Et depuis
10 la COVID, on avait été en conversation avec nos amis en
11 Maine, au Maine et puis... et donc, moi j'ai appelé Sean par
12 FaceTime et à ce moment-là, il a dit « Bon, ben j'en ai pas
13 envie » et j'ai raccroché, mais Sean a vu que j'avais placé
14 un appel FaceTime et ça, ça l'a fâché. Et ensuite, on a eu un
15 FaceTime avec Angel.

16 On dit que bon, ça faisait déjà 19 ans et qu'on aurait aimé...
17 désolée...

18 Prenez votre temps.

19 que l'on fasse une cérémonie de fiançailles, pas des noces,
20 mais... et... et Angel a dit « Fais-le pas » et lui, il est allé à la
21 salle de bains et moi, ça m'a vraiment dérangée. Et donc lui,
22 il est arrivé, j'ai pris le téléphone puis je lui ai arraché le
23 téléphone, il a dit « Non, ce n'est rien, c'est juste des
24 fiançailles ». C'était absurde, mais finalement, il a
25 commencé... il s'est emporté et puis là, j'ai dit « Cette nuit
26 ne va pas dans la direction escomptée ». Je sais comment il
27 se met parfois, donc j'ai quitté et puis j'ai réussi à entrer
28 dans le bois.

1 Mais là, j'ai compris que j'étais fâchée avec elle et pas avec
2 lui parce qu'elle avait dit des choses dans le passé qui
3 allaient trop loin. Donc, j'ai dit... je suis revenue pour
4 m'excuser auprès de lui. Mais lui, il était absolument fâché et
5 j'ai dit : bon, il n'y a aucun moyen de régler cela. Dans le
6 passé, quand il s'était fâché comme ça, je me préparais,
7 mais ce soir-là, je ne voyais pas venir cela et donc, j'ai
8 quitté. »

9 **(FIN DE L'ENREGISTREMENT VIDÉO)**

10 **Me GILLIAN HNATIW** : Je devrais remarquer que Madame
11 Banfield est sur le site de l'ancien entrepôt, là où elle est en train de raconter cette
12 anecdote. Dans la détresse, elle a quitté l'entrepôt et elle s'est mis à traverser le bois en
13 suivant ce chemin de l'entrepôt situé à 200, chemin Portapique Beach vers 136,
14 promenade Orchard Beach. Elle a compris qu'elle était... qu'elle voulait s'excuser au
15 responsable et donc, elle est rentrée s'excuser auprès de lui, mais il était déjà fâché.
16 Quand elle est arrivée à l'entrepôt, il criait et elle a commencé à s'excuser et lui... « Il
17 s'est envolé, il était... il devenait de plus en plus fâché et quand il est comme ça, je sais
18 qu'il pourrait s'emporter et donc, je dois quitter. Donc, j'ai décidé... donc, que je devais
19 rentrer chez nous ».

20 Mais en arrivant au chalet, Madame Banfield a décrit à la GRC
21 qu'elle a laissé ses choses dans sa chambre et elle est ressortie dans la cuisine.
22 Quelques moments plus tard, elle a entendu secouer la porte et elle est rentrée dans sa
23 chambre et elle a fait semblant de dormir pour essayer d'éviter une confrontation.

24 Pendant la durée de leur relation de 19 ans, le responsable et
25 Madame Banfield avaient dormi séparément, parce que le responsable ronflait, semble-
26 t-il. Quand il arrivait au chalet ce soir-là, il n'est pas rentré tout de suite dans la
27 chambre, dans sa chambre, la chambre à elle. Elle écoutait et elle entendait comme un
28 bruit, un bruissement qu'elle n'avait jamais entendu et elle se demandait ce que le

1 responsable des évènements faisait. Ce n'était que plus tard qu'elle a compris qu'elle
2 avait entendu ce bruissement, le bruissement du versement d'essence autour du chalet.

3 **(DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT VIDÉO)**

4 J'entendais un bruissement, mais je ne savais pas...
5 j'entendais un bruit que je n'avais jamais entendu. Je
6 ne savais pas de quoi il s'agissait. Donc, je suis
7 rentrée dans la je suis rentrée dans la chambre,
8 ensuite je suis sortie à la cuisine, je ne sais pas, je
9 suis allée chercher de l'eau, et j'ai entendu cette porte
10 qui se secouait, donc je suis rentrée dans la chambre.
11 J'ai entendu un bruit tout à fait nouveau. Je me
12 demandais qu'est-ce qu'il faisait, s'il allait rentrer dans
13 la chambre ou non. Il est arrivé dans la chambre en
14 criant et je ne savais même pas ce qu'il faisait. Je ne
15 me souviens pas de la teneur de la conversation. Il a
16 enlevé les couvertures de moitié et j'ai dit : 'Bon, va te
17 coucher.' J'ai remis les couvertures sur moi. Mais
18 avant cela, il avait pris mon téléphone et mon iPad, il
19 les avait garrochés par terre et il les a brisés, et
20 ensuite il les a... il a retiré les couvertures à nouveau.
21 <Pleurs> Désolée.
22 – Prenez votre temps. Ça va bien jusque-là, Lisa.
23 Aucun problème.
24 – Il m'a retirée du lit, il m'a arrachée du lit, il m'a
25 plantée par terre et il s'est mis sur moi, il m'a
26 regardée, et moi, il n'y avait rien que je pouvais dire
27 pour le calmer. Et il m'a fait remonter, il m'a ramenée
28 à mes pieds, et il m'a dit de m'habiller. Il était à cette

1 distance de moi. Et ensuite, il m'a donné un coup de
2 pied dans le ventre... au ventre et je suis tombée, et
3 je suis tombée sur le dos. Il m'a dit : 'Remets-toi
4 debout.' J'ai essayé de me remettre debout, mais ça
5 faisait tellement mal. »

6 Après cette agression par l'auteur, madame Banfield a senti qu'il l'a
7 prise par les poignets et elle a ressenti cela. Ensuite, il est parti à... il est allé à la
8 chambre à coucher et par... là où il avait le pistolet. Ensuite, il a traversé le chalet pour
9 aller à la porte d'entrée où madame Banfield avait mis sa veste et des chaussures de
10 course, et elle était sur le point de prendre son sac, mais il lui a dit : « Tu n'as pas
11 besoin de ton sac. » L'auteur ensuite a dit, pendant qu'il marchait vers la porte d'entrée,
12 qu'elle devrait se tourner, avoir un dernier regard. Lorsqu'elle l'a fait, elle a vu le chalet
13 en feu.

14 À l'extérieur, l'auteur était... pour la Taurus Ford blanche qui était
15 sur l'allée du garage, et il a versé par-dessus du gaz. Madame Banfield a essayé de le
16 persuader qu'il n'avait pas à aller très loin et qu'elle ne va pas [sic] être blâmée pour
17 l'incendie du chalet, mais il lui a dit que 'à la fin de la nuit, je serais mort, mais si vous
18 ne courez... tu ne cours pas, je ne le ferai pas'.

19 Ils ont commencé à marcher vers l'entrepôt. Lorsqu'ils sont arrivés
20 au milieu de la Beach Road à Portapique, madame Banfield a commencé à donner des
21 coups de pied, à crier. L'auteur s'est mis sur elle et il lui a pris ses chaussures, il l'a
22 laissée pieds nus, il lui a dit : « Maintenant, tu peux courir, petite garce. » L'auteur [sic]
23 avait dit à madame Banfield qu'ils avaient fait la recherche, ils avaient trouvé la paire de
24 Nike que madame Banfield portait, c'était le 18 avril 2020.

25 L'auteur a dit à madame Banfield qu'ils allaient marcher pour aller à
26 l'entrepôt pour le brûler et ensuite qu'ils allaient aller à Dartmouth pour brûler leur
27 maison là-bas aussi, et qu'après cela, ils allaient à la maison de Maureen. Et tout ce à
28 quoi pensait madame Banfield, c'est qu'elle s'est dit : « Ça y est, il en a pour après toute

1 ma famille. »

2 L'auteur ensuite l'a tirée par le bras et aussi il la tenait par l'arrière
3 de son manteau. À un certain moment, madame Banfield a glissé hors de son manteau
4 et a commencé à courir. Elle a rapidement trébuché dans l'obscurité, dans la forêt, et
5 s'est retrouvée au sol. L'auteur avait une lampe de poche, il l'avait trouvée
6 immédiatement après. Il l'a relevée et lui a dit : « Si tu t'enfuis de moi encore une fois, je
7 te tuerai, mais si tu ne le fais pas, je ne le ferai pas. »

8 Le manteau de madame Banfield n'a jamais été trouvé après les
9 pertes massives; par contre, une petite chaîne en or qui lui appartenait et qu'elle portait
10 cette nuit des pertes massives a été retrouvée et c'est ce qui est représenté dans cette
11 photo.

12 (PRÉSENTATION VIDÉO)

13 « Je ne me souviens même pas avoir vu du carburant
14 lorsqu'il a allumé. Il avait une espèce de remorque sur
15 laquelle il y avait de l'essence, mais je ne me
16 souviens pas avoir vu ça. Je ne sais pas comment il
17 faisait ça. Lorsqu'il était en train de... je ne sais pas
18 d'où est-ce qu'il a ramené tout ça.

19 – Donc, voulez-vous me montrer par où vous êtes
20 passés?

21 – Donc, on est passés... on est venus par là et il me
22 demandait de ne pas bouger, et moi, je le vois faire
23 pendant qu'il est en train de verser du carburant.
24 Ensuite, il l'a fait sur les véhicules qui étaient
25 stationnés ici et certaines parties d'ici, et ensuite,
26 lorsqu'on est arrivés à l'ouverture de la maison et il a
27 avait fait... c'était comme, pourquoi... pourquoi il était
28 en train de nettoyer la Jeep? Je ne sais pas. Donc, on

1 était là à l'entrée de l'entrepôt, il m'a demandé de
2 rester là, et moi, je me dis à ce moment-là, et si je me
3 tourne et je m'enfuis, parce que je me dis, si jamais il
4 ferme la porte et que je veux essayer de l'ouvrir, il
5 serait trop proche de moi, et donc, j'aurais pas la
6 chance de pouvoir m'en sortir. Donc, ce que je fais...
7 m'avait attachée, il m'avait attachée à lui. Je ne me
8 souviens pas de cela. Ensuite, il a ouvert la porte du
9 garage pour entrer à l'entrepôt, donc il a ouvert...
10 non, il a ouvert la porte principale et il l'a
11 déverrouillée. Ensuite, on a commencé à marcher...
12 et il a commencé à marcher vers cette partie, peut-
13 être à partir de cette pierre ou avant cette pierre, et
14 donc, moi, je suis en train de le suivre là et j'étais là
15 debout à le regarder. Ensuite, j'étais là, puis il a
16 dit...j'étais en train de me dire, si je dois survivre, je
17 dois le faire, mais je ne peux pas, donc il avait attaché
18 mon poignet gauche et à ce moment-là j'étais très
19 proche du bar, c'était ici, et donc, j'étais comme ça,
20 vis-à-vis du bar, et j'étais en train de lui dire : 'S'il te
21 plait, non, pourquoi?' Il m'a dit : 'Donne-moi l'autre
22 main', et j'étais en train de me dire, s'il me les
23 attachait, je ne pourrais plus survivre. Donc...

24 **INTERPRÈTE:** Inintelligible à l'interprète. Désolée.

25 Incompréhensible.

26 ...et il m'a ordonné de me lever et je l'ai supplié, j'ai
27 dit : 'Pas comme ça!' J'étais comme ça, je me
28 souviens comme s'il était ici même, et il m'a ordonné

1 de me lever, il m'a dit : 'Lève-toi', et encore une fois,
2 je ne sais pas qu'est-ce qui s'est passé. Ensuite, je
3 pensais qu'il allait me tuer, alors qu'est-ce que j'ai
4 fait? Je me suis levée, et ensuite il m'a prise par le
5 bras et il m'a tirée vers une porte, il l'a ouverte, m'a
6 jetée. »

7 **Me GILLIAN HNATIW:** Comme vous avez entendu madame
8 Banfield le décrire dans le clip, l'auteur l'avait installée dans la réplique du véhicule de
9 police qui se trouvait à l'entrepôt. Bien sûr, comme un véhicule standard, la porte arrière
10 ne s'ouvre pas de l'intérieur. Donc, madame Banfield a regardé, elle regardait, regardait
11 l'auteur pendant qu'il était en train de charger les armes à feu dans... sur le siège avant
12 de la réplique de la patrouille de GRC.

13 Madame Banfield avait dit à la Commission que l'auteur pouvait
14 manipuler ou faire bouger les armes autour, mais la dernière place qu'elle avait... dont
15 elle se souvient, c'était derrière le bar à l'entrepôt. Elle se souvient que l'auteur a été au
16 bar, est revenu et a lancé les pistolets sur le siège avant. Il ne lui a rien dit, donc, avant
17 de retourner et d'aller... de monter et d'aller dans l'appartement à l'intérieur de
18 l'entrepôt.

19 Et là, dans la diapo, il y a les deux photos fournies par madame
20 Banfield à la Commission qui représentent l'intérieur de l'entrepôt, l'une avec la réplique
21 de la... du véhicule de police à l'intérieur et la deuxième photo prise derrière... de
22 derrière le bar où se trouve... c'est-à-dire à l'entrepôt.

23 Piégée dans le siège arrière, madame Banfield, qui fait environ 5'5,
24 a essayé d'ouvrir les portes par des coups de pied et elle a frappé aussi les fenêtres,
25 mais sans succès. Elle a essayé de faire glisser sa main gauche de la menotte, et dans
26 son entretien avec la Commission, elle a décrit qu'elle a pu glisser son poignet de la
27 menotte [non interprété] lorsqu'elle était... à l'arrière de la réplique, quand bien même
28 après l'avoir enlevé, elle avait été en mesure de le faire.

1 Après cela, madame Banfield a pu ouvrir la fenêtre du
2 « *patrolman* » silencieux et a divisé l'avant... qui divisait, pardon, la séparation qui
3 divisait la partie avant et la partie arrière des sièges, ensuite elle est passée par la
4 fenêtre du siège avant. À partir de là, elle a décrit avoir glissé par le devant et a réussi à
5 courir, à s'enfuir et à courir vers la forêt où elle s'est cachée.

6 Dans ce clip, madame Banfield décrit le camion quelque temps
7 après qu'elle s'est enfuie.

8 **(PRÉSENTATION VIDÉO)**

9 « Donc ensuite, il faisait froid, et donc, je me suis dit
10 je vais sauter dans le camion, et donc, j'ai sauté sur le
11 siège arrière pour chercher si je pouvais trouver des
12 vêtements parce que j'avais très froid. Et donc, il y
13 avait comme des flocons, et donc, je ne voulais pas
14 avoir ça sur moi parce qu'il aurait pu me voir parce
15 que c'était fluorescent, et donc, j'avais peur qu'il
16 vienne ici et qu'il va... pour bloquer le véhicule. Donc,
17 ce que j'ai fait, à partir du camion dans lequel j'étais,
18 j'étais en train de me lever parce que j'étais sur mes
19 genoux, ensuite j'ai entendu des coups de feu.
20 Ensuite, qu'est-ce que j'ai fait? Je me suis jetée à
21 terre, et je sentais qu'il s'approchait de moi, donc
22 j'étais en train de ramper pour essayer de m'enfuir de
23 cet espace-là. »

24 **Me GILLIAN HNATIW:** Dans ce clip, madame Banfield décrit des
25 coups de feu et aussi elle a décrit du sifflement qu'elle avait entendu. Elle a pensé que
26 c'était lorsqu'elle a entendu que c'était la police de Colchester.

27 **(PRÉSENTATION VIDÉO)**

28 « Oui, j'ai entendu des coups de feu, mais je sais pas

1 combien ç'a duré. J'ai entendu... vous savez, les
2 espèces de choses [sic] que la police utilise et
3 j'entendais ce sifflement, une espèce de
4 chuchotement, comme si c'était vers moi, et ensuite
5 j'entendais quelqu'un dire « la police de Colchester »,
6 mais j'étais en train de me dire, est-ce que c'est
7 Gabriel qui dit ça? Et donc, j'essayais de me lever,
8 mais ç'a duré comme une minute. Ils l'ont dit comme
9 une seule fois, ils n'ont plus rien dit après. Je me suis
10 dit, peut-être que non, et donc, je suis restée là-bas
11 parce que j'avais très peur. Dans cet angle-là ensuite,
12 je ne sais pas combien ç'a duré, je suis restée là, et je
13 me dis que peut-être le monde a vu le feu, peut-être
14 que si je peux entendre des ambulances ou des
15 choses ou des pompiers, mais je n'entendais rien et
16 j'étais en train de me dire, pourquoi le monde n'a pas
17 vu ça? Qu'est-ce qui se passe? »

18 **Me GILLIAN HNATIW:** Dans ce clip, madame Banfield continue sa
19 description de ce qu'elle observait à partir du bois.

20 **(PRÉSENTATION VIDÉO)**

21 « Et ensuite, quelque temps après, de ce côté, je vois
22 ce grand véhicule avec des lumières qui était... qui
23 faisait des allers-retours avec les lumières. Je ne
24 pouvais pas voir qu'est-ce que c'était ce véhicule
25 parce qu'il y avait des lumières des deux extrémités,
26 c'était un long véhicule, mais c'était comme si il
27 avançait, il faisait marche arrière en même temps, et
28 j'étais en train de me dire, mais est-ce que c'est de

1 l'aide? Est-ce que je dois me lever? Et je commençais
2 à me lever lorsque j'ai vu la lumière et je pensais que
3 c'était un autre véhicule. Je redescendais encore une
4 fois, et donc, je voyais des véhicules passer par là et
5 les lumières qui étaient dirigées de ce côté et je ne
6 sais pas s'il était dans un autre véhicule, je ne savais
7 pas. Je ne sais pas. Donc, je devais juste rester là-
8 bas parce que j'avais tellement peur de bouger. »

9 **Me GILLIAN HNATIW:** Dans ses entretiens avec la Commission et
10 la GRC, madame Banfield expliquait qu'elle voyait un grand tronc d'arbre sur le sol et
11 qu'à l'intérieur, ça... elle se demandait si elle pouvait se cacher dans cet arbre pour
12 pouvoir se protéger, parce que cet arbre était comme trouvé au milieu. Madame
13 Banfield a décrit se cacher, une partie de son corps dans le... le... l'arbre qui était à
14 terre. Et elle s'y est allongée à même le sol. De sa place de...où elle était cachée dans
15 le bois, madame Banfield continuait à entendre du bruit, du mouvement autour d'elle.
16 Elle a entendu des coups de feu, elle a vu une maison partir en flammes. Madame
17 Banfield est restée cachée à l'intérieur de cet arbre pendant toute la nuit, dans des
18 températures qui étaient proches de zéro. Elle a dit à la GRC qu'elle ne voulait pas
19 bouger ses pieds, qu'elle était restée gelée, parce que ça lui faisait très mal.

20 Elle a dit : J'essayais de bouger pour... j'essayais aussi de masser
21 mes pieds pour, justement, qu'ils restent sensibles. Lorsqu'elle était dans le bois,
22 madame Banfield pensait : Si je pouvais juste attendre que le jour se lève, pour que je
23 puisse trouver issue par rapport à là où je suis. Je voulais rester ici.

24 **Me GILLIAN HNATIW:** Mes excuses, j'étais en train de prendre
25 une pause, juste pour dire que c'est un clip assez long et qu'il y a beaucoup
26 d'informations dans ce clip et donc, je vais essayer de recommencer.

27 Je... je suis restée ici.

28 Pas ici, savez-vous? Inaudible? Commentaire inaudible. C'était par

1 là-bas? Et dans ce sens-là. C'est là où se trouvaient des incendies.

2 Ah! Bon sang! est-ce que je peux juste...

3 (Coupure de son)

4 Oh! Mon doux!

5 **(PRÉSENTATION VIDÉO)**

6 C'était comme un énorme arbre qui était à terre, il y
7 avait un grand trou dans lequel je me suis... je me
8 suis enfouie, une partie de mon corps, en tout cas.
9 Quel est votre nom, encore une fois? Gerry?
10 C'était comme un énorme arbre, de cette épaisseur-
11 là. Il y a beaucoup d'arbres qui sont par terre. Non,
12 pas comme ça. Il en avait énorme trou, si je peux
13 juste trouver l'arbre. Je veux juste... je veux juste
14 trouver l'arbre. Là où je suis... j'ai rentrée, j'ai
15 appelé... inaudible – désolé de vous faire parcourir ce
16 territoire.
17 Cet arbre, en fait vous avez dit que la maison
18 incendiée était par ici?
19 Oh! mon doux! J'étais sûr de pouvoir le trouver
20 facilement. Savez-vous... Ah! Le voilà. Je pense que
21 c'est ça. C'est ça. Le voilà! C'est ici. Et voici la roche.
22 C'est... c'était juste ici. Et je peux voir au loin ici, qu'il
23 y avait un incendie. Alors j'essayais de m'enfouir ici.
24 Et ça, c'est la roche que j'ai trouvée.
25 Avez-vous trouvé la roche là, ou...
26 Non, j'étais couchée par terre et (inintelligible) un
27 animal (inintelligible) un peu partout et là, j'ai... je
28 pensais dans mon esprit : pourquoi est-ce qu'il y a

1 une roche au milieu des bois? (Inintelligible) c'est ici
2 que j'ai vu l'image d'une personne, mais par-là, c'est
3 là où j'ai entendu le sifflement et le mégaphone qui
4 disait cela. Et je me rappelle avoir vu un incendie par
5 ici. Et avoir entendu les deux types. Alors j'ai pris un
6 bâton et je me suis mis à marcher dans ce sens-là et
7 je m'étais probablement rendue, disons aussi loin
8 qu'ici. Parce que je pouvais voir... je pouvais voir
9 l'ouverture. Et là, j'ai tombé jusqu'à mes genoux. Je
10 peux entendre les deux messieurs qui parlaient et là,
11 et les gars, et là, deux coups, bang, bang. Et là j'ai
12 rampé de nouveau vers là-bas.
13 Et là, qu'est-ce qui s'est passé par la suite? Vous
14 étiez dans les bois pendant combien longtemps? Une
15 fois que vous êtes venue ici?
16 Je pourrais pas vous dire. Ouais, alors j'ai revenu là-
17 bas et j'ai resté là. Je pouvais voir la lune, et tout ça.
18 J'essayais de rester éveillée. Je pensais : Si je peux y
19 arriver de... continuer jusqu'au matin, là je pourrais
20 ramper et sortir de là. Et je pourrais obtenir de l'aide.
21 J'entendais des coups de fusil. Je savais... je savais
22 pas qu'est-ce qu'il faisait.
23 Et là, j'ai rampé, quand le matin est déjà
24 (inintelligible), alors comme (inintelligible) vous avez
25 vu la lumière, vous avez cherché à vous enfuir.
26 Euh... un commentaire inaudible.
27 Le matin, je me suis levée, j'ai cherché à me lever, et
28 je me suis mis à genoux, j'ai revenu à genoux et j'ai

1 arrivée ici. Et, s'il était déjà encore là? Et là, je suis
2 revenue, j'ai resté là pendant une demi-heure, j'ai dit :
3 Finalement, y aura plus de... de lumière. J'ignorais
4 c'était quelle heure, ou combien longtemps j'étais
5 couchée là-bas. Je pensais : Je dois sortir de là, je
6 rampais pour sortir vers la route. Et pourquoi j'ai pas
7 été dans ce sens-là? Je ne sais pas. J'ai même pas
8 songé à me rendre là-bas.

9 D'accord. Est-ce qu'on va march... voulez-vous
10 marcher là-bas? Dans ce sens-là?
11 Qu'est-ce que... quels souvenirs avez-vous?
12 Vous avez réussi à vous réorienter ici? C'était là où
13 vous dites que le feu?

14 Je pense que c'était cette maison-là. C'est un peu
15 plus loin, sur le chemin. Je pensais pas que c'était
16 (inintelligible), mais peut-être oui. J'étais juste en train
17 de ramper. Je rampais, oui. Si je savais où j'étais
18 rentrée pour trouver ce que j'avais sur... aux
19 poignets.

20 (Inaudible)

21 Est-ce que vous vous rappelez d'avoir échappé
22 quelque chose?

23 J'avais rien échappé. Je me rappelle quand j'ai
24 traversé le... le chemin, où il y a un camion
25 (inaudible) tondu le gazon et je me suis commencé à
26 rentrer dans le bois, et je me suis mis à genoux.

27 J'avais trébuché sur ce qui était sur mon doigt
28 gauche, le l'ai enlevé. Je connais pas la couleur,

1 c'était... c'était souple. Je sais pas si c'était une
2 ceinture, quand nous avons été (inaudible) manteau
3 de nuit, et c'était dans le... dans le noir. C'était
4 justement dans l'ouverture, à trois ou quatre pieds
5 de... de ramper, je trébuchais, alors je l'ai juste tout
6 simplement enlevé.

7 **Me GILLIAN HNATIW** : La tache que décrit madame Banfield,
8 dans cet extrait qui était attaché à son poignet, n'a jamais été située. Dans ce prochain
9 extrait, on reprend le récit. Madame Banfield sort du bois, le matin 19 avril 2020.

10 **(PRÉSENTATION VIDÉO)**

11 «Non, c'est trop loin dans... dans le chemin. Mais ça
12 semblait, lorsque je marchais, que c'était juste
13 directement devant moi. Mais c'était plus à côté,
14 directement sur le chemin, là j'ai sortie. C'était... non
15 c'était plus juste à côté, y avait pas cette... ce canal.
16 Alors vous êtes sortie. Savez-vous? Ah! C'est peut-
17 être sorti d'ici. Parce que c'était une courte distance
18 jusqu'au chemin. Et là... jusqu'au bout du chemin. Et
19 là, vous êtes sortie?

20 J'ai sorti et là, j'ai vu un véhicule partir à toute vitesse.
21 Je savais pas si c'était lui dans le véhicule, dans ce
22 sens-là. C'était un camion noir qui filait à toute allure.
23 Je sais maintenant que c'était la police, avec leur
24 camion qui filait à toute allure dans ce sens-là, mais je
25 savais pas si c'était Gabriel dans un autre camion.
26 Alors j'ai arrivé ici, il semblait comme si la maison de
27 Leon était là. C'est clair que c'est pas là. Mais c'est ça
28 la maison où je me suis rendue. Il avait une remorque

1 stationnée sur son terrain à gauche. Je pense que
2 c'est encore là. Chose en sortant du bois? »

3 **Me GILLIAN HNATIW** : Lorsqu'elle est sortie du bois, le matin du
4 18 avril, madame Banfield a couru à la maison la plus proche, qui appartenait à un de
5 ses voisins à Portapique, Leon Joudrey. À 6 h 28... 20 (inaudible) a reçu un appel 911,
6 de monsieur Joudrey. Monsieur Joudrey (inaudible) que madame Banfield était chez lui
7 et qu'elle perdait la boule. Et qu'elle avait peur (inaudible). Au début de l'appel, lorsque
8 (inaudible) pour répondre à des questions. IL a répondu, bon, envoyez la police
9 directement.

10 Dans une déclaration de la GRC, par après les pertes massives,
11 monsieur Joudrey a expliqué qu'il a permis à madame de rentrer, donné son manteau
12 et ses espadrilles, et là, a composé le 911. Parce que madame Banfield ne pouvait pas
13 subvenir à ses besoins.

14 (PRÉSENTATION VIDÉO)

15 Son camion était dans l'entrée, il y avait une
16 remorque stationnée jusqu'à côté. C'était... je me
17 rappelle plus d'avoir passé par l'entrée pour y arriver,
18 mais je me rappelle sa distance, c'était court à ce
19 point-là.

20 **Me GILLIAN HNATIW** : Alors, voilà, c'est la déclaration de
21 monsieur Joudrey à la GRC, le 19 avril 2002. (inaudible) ouvrir la porte, pas d'espa...
22 de souliers, elle tremblait Je l'ai laissée rentrer et elle (inaudible). Alors je lui ai donné
23 mon manteau et mes espadrilles. Elle arrivait même pas à composer le 911. Alors j'ai
24 composé le 911 et je leur ai dit de venir. Apporte la police ici, pour la chercher. Et
25 l'équipe SWAT est venue. Elle a dit qu'il l'a battue, mis en menottes. Elle s'est
26 échappée, s'était cachée dans les bois pendant toute la nuit et elle flippait. (Inaudible)
27 faisait pas du tout de sens, après cela.

28 En avril 2020, 22^e déclaration de la GRC, et ses souvenirs sont

1 présentés ici. Elle portait une chemise noire, elle a 51 – 52 ans, c'est une belle femme,
2 plutôt, je pense bien. Elle n'avait pas l'air sale. Elle était nue pieds, pas de... pas de
3 (inaudible) sur ses pieds. Elle a dit qu'elle avait des menottes, avait été battue. J'ai pas
4 vu de maudites marques de sang à terre (inaudible) comme ça, qu'est-ce qu'on fait.
5 Moi, je perds la boule, j'ai fermé la porte, j'ai appelé le 911, sortez cette femme, cette
6 maudite femme de ma maison, c'était (inaudible), même pas, moi je sais bien cela.
7 Alors ils sont venus la chercher.

8 Entre 6 h 33 et 58, et 6 h 42 et 24, le 19 avril 2020, quatre
9 membres du GTI, les gendarmes Brian Kelly, (inaudible) Ben MacLeod et (inaudible)
10 sont arrivés à la maison de monsieur Joudrey (inaudible) pour récupérer madame
11 Banfield. Ils l'ont transportée à l'entrée de... du chemin Portapique Beach. Dans sa
12 déclaration (inaudible), le gendarme Ben MacLeod a décrit les blessures de madame
13 Banfield et son état affectif, au mom... à ce stade-là. Madame Banfield qui était habillée
14 tout en noir n'avait pas de blessures visibles. (Inaudible) visibles. Elle avait beaucoup
15 de difficulté à marcher étant donné une douleur dans son (inaudible) de son dos en
16 raison de l'agression de l'auteur.

17 Ça se peut qu'elle avait d'autres blessures, le gendarme MacLeod
18 n'avait pas la chance de... d'évaluer son état, elle était dans un état de terreur et elle
19 avait une apparence désemparée et débraillée. Gendarme MacLeod se rappelait que
20 madame Banfield était complètement débraillée, elle était très émotionnelle et elle avait
21 énormément peur. Elle avait une voix puissante. (Inaudible) désemparée. C'est qu'elle
22 avait peur, craignait pour sa vie. Elle avait peur qu'il allait venir la chercher. Dans son
23 témoignage auprès de la Commission, il y a quelques mois, gendarme MacLeod a dit
24 qu'il n'avait jamais vu une témoin autant terrifiée. À par dans une situation de prise
25 d'otages.

26 Madame Banfield et l'équipe du GTI ont été rencontrés à l'entrée
27 du chemin de Portapique Beach. Le (inaudible) qui l'a transporté au poste de
28 commandement de la GRC, à Great Village (inaudible) qui l'a transportée se rappelait

1 que madame Banfield n'avait pas de saignements, pas de bleus, pas de déformation
2 évidente. Pas de blessures critiques. Dans son expérience professionnelle (inaudible)
3 madame Banfield, ce matin-là, était cohérente, avec un diagnostic de déprogrammé
4 modéré et que (inaudible) médicale, il avait conscience qu'elle était en état
5 d'hypothermie.

6 Une fois l'évaluation initiale de la HEC était complétée, madame
7 Banfield a fourni sa première déclaration aux gendarmes Gary Brown et au gendarme
8 Deborah (inaudible) en arrière d'une ambulance où les paras médicaux ont
9 continuons... continué de la surveiller et d'évaluer sa condition. Le gendarme Brown a
10 dit que (inaudible) la condition, que les actions de madame Brown (sic) étaient
11 cohérentes avec quelqu'un qui avait été la victime de violence familiale auparavant.
12 Gendarme (inaudible) a dit, en fonction de ses évaluations, de la façon de se
13 comporter, madame Banfield (inaudible) qu'elle semblait avoir peur et semblait avec été
14 victime d'une agression.

15 Alentour de 52, le HEC est parti de Great Village (inaudible)
16 madame Banfield et lui ont transporté au Centre de santé de Colchester East Hants où
17 on a évalué dans la section des urgences, et admise. Ils ont examinée. On a indiqué
18 qu'elle avait une sensibilité dans son (inaudible) droit supérieur et (inaudible) sur les
19 mains, les pieds et les jambes. Et des bleus dans son dos, (inaudible) son dos. Des
20 rayons X ont révélés qu'elle avait des fractures aux côtes et (inaudible) lombaire. Elle
21 est demeurée dans (inaudible) pendant cinq nuits et elle a été libérée le 24 avril 2020.

22 Je prends note que madame, que les blessures de madame
23 Banfield n'ont pas été prises en photos, par ni la GRC, ni les professionnels des soins
24 de la santé à l'hôpital.

25 Merci monsieur, madame les Commissaires, c'est la fin de ma
26 présentation.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci madame Hnatiw. Maître Hill.

28 **Me EMILY HILL** : Monsieur, madame les Commissaires, un point

1 d'ordre administratif que je dois régler, si vous voulez bien, on partage avec madame
2 La Registraire, et avec les participants, COMM0059723, il s'agit d'une transcription d'un
3 entretien enregistré de Cheryl (inaudible) qui a été révisé le 4 avril (inaudible) 2022. Ça
4 été marqué pièce 002441, comme partie des services de soutien aux survivants, les
5 familles et les collectivités.

6 Il y a certains erreurs qui ont été corrigées, alors je voudrais que la
7 version révisée soit marquée comme pièce.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 3348 (sic)

9 **--- PIÈCE NO 3348 :**

10 (COMM0059723) Transcription de l'entrevue de Cheryl
11 Tshupruck tenu le 4 juillet, 2022

12 **Me EMILY HILL** : De plus, 23 documents liés à la table ronde de
13 demain : Prévention et empêchement d'événements de pertes massives (inaudible)
14 régie des auteurs de pertes massives ont été partagées avec les participants ainsi
15 qu'avec madame la Registraire. Et je voudrais que ces pièces-là soient identifiées,
16 marquées comme pièces.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Les pièces sont ainsi
18 marquées.

19 **Me EMILY HILL** : Seulement 25 documents liés à la table ronde du
20 18 juillet, violence genrée et la violence familiale, explorer les connections ont été
21 partagées et les participants ainsi que madame la Registraire, et je voudrais que ces
22 pièces-là soient marquées comme pièces.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Les pièces sont ainsi
24 marquées.

25 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci maître Hill, et merci, un grand
26 merci aux avocats de... de la présentation du document fondamental qui a... nous a
27 aidé à comprendre la violence de l'auteur à l'endroit de son... sa conjointe de fait. Les
28 documents sources sont... sont basés sur plusieurs heures d'entretien et les

1 déclarations écrites de madame Banfield, à la fois avec la GRC et avec la Commission,
2 comme d'habitude, tous ces matériaux seront disponibles sur notre site Web, afin que
3 le public puisse les lire plus tard, cette semaine. Et madame Banfield comparaitra en
4 présentiel ce vendredi.

5 Rappelez-vous que les soutiens vous sont disponibles, notamment
6 les soutiens pour ceux qui vivent de la violence. Si vous ou quelqu'un que vous
7 connaissez avez besoin d'aide, vous pourrez parler et obtenir de l'aide directement sur
8 les lieux des procédures. Vous pouvez rejoindre un des services de soutien indiqué sur
9 notre site Web. Un grand merci aux docteurs McCulloch et Mahar, les témoins experts
10 qui ont comparu ce matin, qui nous aident à comprendre davantage sur les connections
11 entre les formes de violences privées et publiques.

12 Encore une fois, notre mandat nous exige d'explorer des facteurs
13 contextuels et qui ont pu contribuer, notamment, le rôle de violence fondée sur le genre
14 et de violence conjugale. Cet aperçu-là nous aide à... dans notre travail pour élaborer
15 des recommandations qui feront que nos collectivités soient plus sûres.

16 La semaine dernière, les avocats de la Commission vont présenter
17 documents sur les malversations financières de l'auteur. Toutes les recherches et
18 documents fondamentaux partagés jusqu'à date sont disponibles. Vous pouvez les lire
19 sur le site Web et ils vont répondre à vos... aux questions sur tout ce qui s'est passé,
20 comment et pourquoi.

21 Demain, il y aura une discussion de table ronde de deux experts
22 sur comment prévenir les tables rondes... les pertes massives, comme vous venez de
23 l'entendre, en ce qui a trait aux pièces, et on va reprendre demain à 9 h 30, heure de
24 l'Atlantique.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Il y aura les
26 com... les procédures reprendront le 14...

27 --- **L'audience est ajournée à 1:02 p.m.**

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

CERTIFICATION

I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Nadia Rainville